REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

N° DE/31/3.5/27.09.2022-06

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

~ ~ ~ ~ ~ ~

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022
(Date de convocation : 21 Septembre 2022)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	16
Absents excusés ayant donné procuration :	8
Absents excusés non représentés :	3
Absents non excusés :	2
Votants :	24

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-sept Septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Nancy GONTIER, Madame Sabrina BOHIGUES.

Pouvoirs : Monsieur Guillaume PASCAL (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Anne CUNTY (procuration à Madame Gisèle GIRARD), Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Magali PEYRONNET (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Géraldine PETIT (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Robert IGOULEN (procuration à Madame Sabrina BOHIGUES).

Absents excusés : Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

Absents non excusés : Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation de la Convention Territoriale Globale
à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

Madame PEYRACHE rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la note d'engagement politique relative à la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

En effet, la Commune est signataire d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocation familiale de Vaucluse, le Contrat Enfance Jeunesse. Cette convention est signée pour 4 ans. Elle se termine en 2022.

La Caisse d'allocation familiale de Vaucluse, principal partenaire ne renouvelle plus les Contrats Enfance Jeunesse et propose aux communes et aux intercommunalités une Convention Territoriale Globale.

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale, de construction d'un projet social de territoire partagé. C'est la signature d'un accord politique conclu pour 4 ans entre la Caf, les communes et les intercommunalités.

La CTG favorise la qualité de service en mettant en cohérence les interventions de la Caf et de l'ensemble des acteurs du territoire, en lien avec les enjeux des différents schémas départementaux et les plans de prévention de lutte contre la pauvreté. Cet accord politique implique une forte mobilisation des élus locaux, du conseil d'administration et de la direction de la Caisse d'allocation familiale de Vaucluse dans la conduite et le suivi de la démarche.

Il est rappelé que les objectifs de la CTG sont les suivants :

- Stratégie : Donner du sens au cadre politique via un contrat politique d'engagement : la CTG
- Inciter au développement de nouvelles places sur l'ensemble du territoire et soutenir les projets de territoire dans une approche globale des services aux familles ;
- Renforcer la stratégie de développement sur les territoires les plus précaires ;
- Harmoniser les montants attribués, avec des montants de bonus fixés nationalement pour le développement d'offres nouvelles et des lissages pour l'existant ;
- Maintenir de l'existant en garantissant un financement minimum par place ;
- Simplifier les modalités de calcul des aides au fonctionnement bonifiées ;
- Faciliter les prévisions budgétaires ;

Dans un premier temps un diagnostic global du territoire a été réalisé par les communes membres, La communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse et les partenaires afin de faire ressortir les besoins des communes par rapport aux différentes thématiques dont la CAF a les compétences.

Thématiques de la CAF :

- Petite enfance, enfance jeunesse,
- Handicap et prévention santé,
- Soutien à la parentalité,
- Logement et cadre de vie,
- Vacances loisirs, animation vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

Le groupe projet, composé des coordinateurs de chaque commune, s'est réuni (onze réunions de travail) pour l'élaboration de ce diagnostic avec données chiffrées Caf et Insee.

A l'issue d'une demi-journée « tables rondes » organisée pour acquérir une vision globale des ressources et des besoins du territoire (70 participants : acteurs et partenaires), les coordinateurs ont établi des fiches actions individuelles ou collectives autour de 3 axes :

- Axe 1 : organiser la mise en réseau des acteurs du territoire
- Axe 2 : favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services aux familles
- Axe 3 : faciliter les mutualisations et créer les conditions d'une cohérence éducative sur le territoire.

Cette Convention Territoriale Globale sera pilotée par la Caisse d'allocation familiale de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat, en coordination avec les cinq communes membres de l'intercommunalité. En aucun cas la CTG ne se substitue aux compétences des communes membres. Effectivement le co-pilotage de la CTG devra être assuré par l'ensemble des collectivités territoriales, dans le respect de leurs compétences, et de la Caf. Cette instance est chargée de définir les grandes orientations et de valider la démarche, le projet de territoire, les objectifs et actions ainsi que l'évaluation continue du projet.

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Madame PEYRACHE propose au Conseil Municipal d'approuver la Convention Territoriale Globale à conclure entre les cinq Communes de l'intercommunalité, la Communauté d'Agglomération « les Sorgues du Comtat » et la Caisse des Allocations Familiales de Vaucluse et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Madame PEYRACHE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,
le Maire,

MAIRIE DE PERNES-LES-FONTAINES (VAUCLUSE)

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 19 Octobre 2022
Publiée le : 19 Octobre 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Vaucluse représentée par le président de son conseil d'administration, M Etienne Ferracci et par son Directeur, M Christian Delafosse dûment autorisés à signer la présente convention ;

  Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Althen des Paluds, représentée par son maire, M Michel Terrisse, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommé « la commune de Althen des Paluds » ;

- La commune de Bédarrides, représentée par son maire, M Joel Berard, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommé « la commune de Bédarrides » ;

- La commune de Monteux, représentée par son maire, M Christian Gros, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommé « la commune de Monteux » ;

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

de Pernes les Fontaines, représentée par son maire, M Didier Carle, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune de Pernes les Fontaines » ;

- La commune de Sorgues, représentée par son maire, M Thierry Lagneau, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « la commune de Sorgues » ;

- La communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, représentée par son président, M Christian Gros, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Ci-après dénommé « la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu et conformément à la stratégie de déploiement des CTG présentée et validée par le Conseil d'Administration de la Caf de Vaucluse en séance du 26 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal (communautaire) de la ville (la communauté de communes) de ....en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération *(...autant de délibérations que de communes concernées dans le cas d'un regroupement de communes).*

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

aires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Vaucluse et la commune de (...Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...) souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221018-DE_27092022

besoins prioritaires sur la commune ou les communes ou communauté de communes figurant dans le diagnostic *en annexe 1* .

- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles listées *en annexe 2* permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

ARTICLE 2 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints issus du diagnostic et faisant l'objet du projet de territoire sont :

Petite Enfance
Enfance Jeunesse
Parentalité
Handicap
Cadre de vie/ Logement
Accès aux droits

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf, les communes d'Althen les Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes les Fontaines, Sorgues et la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de «bonus territoire ctg».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés *en annexe 3.*
Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

---

[1] Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400685-20221019-DE_27092022

ITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

1/ un comité de pilotage composé, de représentants de la Caf, des communes et de l'intercommunalité signataires de la présente convention.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes et les communes signataires.

2/ Une instance technique composée des équipes techniques des communes de l'intercommunalité et de la Caf et animée par le ou les chargés de coopération territoriale dont les missions sont détaillées *à l'annexe 4* . Les modalités de pilotage opérationnel, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, sont assurés parce le comité technique.

ARTICLE 5 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400085-20221019-DEL270922-DE

responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 6 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Des indicateurs d'évaluation sont intégrés dans le plan d'actions ; ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour 5 ans à compter de ... et jusqu'au 31 décembre.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 8 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 9 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400385-20221019-DE_27092022

tion sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 10 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

La Caf		La ou les communes *(…regroupement de communes de…ou communauté de communes de…)*		
Le Directeur	Le Président			

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Annexe 4

Convention Territoriale Globale :
Suivi des missions de coordination et de pilotage

Il s'agit, au travers de cette fiche, d'homogénéiser, pour chacune des CTG les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire.

Données de pilotage nécessaires à l'évaluation de l'activité :

- **Objectif 1 : mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité, logement /accès aux droits/inclusion numérique/animation vie sociale**
    - exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage,
    - traductions d'orientations politiques en plan d'actions
    - évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire.
- **Objectif 2 : mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**
    - participation au diagnostic socio économique du territoire
    - évaluation des demandes et les attentes des familles et traduction en besoins
    - contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission.
- **Objectif 3 : animer la mise en réseau des acteurs**
    - identification et mobilisation des partenaires stratégiques
    - être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
    - développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale.
- **Objectif 4 : organiser et animer la relation avec la population**
    - développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public
    - conception et développement de supports d'information,
    - développement et régulation des relations inter institutions, acteurs et population.

Données requises pour le calcul du droit :

- Budget prévisionnel et compte de résultat de l'activité (avec possibilité de co-financement)
- Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consacré à la fonction :
    - Nombre total
    - Nombre par thématiques ou par «sous territoires» identifiés dans la CTG.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Annexe 3

Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : PERNES-LES-FONTAINES	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	EAJE ESPACE LES PITCHOUNETS
	175 avenue de la Croix Couverte
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
RPE	RELAIS PETITE ENFANCE
	175, avenue de la Croix Couverte
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
ALSH	ALSH EXTRASCOLAIRE PERNES RECRE
	Ecole Mairie Mauron
	878 avenue René Char
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
	ALSH EXTRASCOLAIRE ETE SPORT
	Complexe Sportif Paul de Vivie
	391 avenue René Char
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
	ALSH PERISCOLAIRE Marie Mauron
	Ecole Marie Mauron
	878 avenue René Char
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
	ALSH PERISCOLAIRE Primaire Jean Moulin
	Ecole Primaire Jean Moulin
	355 boulevard Jean Moulin
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
	ALSH PERISCOLAIRE Maternelle Jean Moulin
	Ecole Maternelle Jean Moulin
	355 boulevard Jean Moulin
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
	ALSH PERISCOLAIRE Louis Giraud
	Ecole Louis Giraud – Place Louis Giraud
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
	ALSH PERISCOLAIRE Les Valayans
	Ecole des Valayans
	Route du Thor – Hameau Les Valayans
	84210 PERNES-LES-FONTAINES

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

CLUB JEUNES	ESPACE JEUNESSE MUNICIPAL
	25, avenue Font de Luna
	84210 PERNES-LES-FONTAINES
LUDOTHEQUE	MEDIATHEQUE MUNICIPALE
	250 Cours de la République
	84210 PERNES-LES-FONTAINES

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Annexe 2

Plan d'actions

Axe 1 : Organiser la mise en réseau des acteurs du territoire

Action 1 : Créer et animer un réseau petite enfance
Action 12 : Coordonner les actions entre la mission locale et les PIJ
Action 17 : Développer la mise en réseau des acteurs
Action 18 : Analyser l'impact du handicap sur le territoire de la CASC et des communes
Action 21 : Créer un pôle ressources handicap au sein de la CASC

Action… : Redéployer les fonctions de coordination de la CTG (FA à créer)

Axe 2 : Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services aux familles

Action 4 : Améliorer la communication et l'identification des services pour les familles
Action 5 : Rénover les équipements et développer l'offre de service à destination de la petite enfance
Action 6 : Favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement citoyen
Action 13 : Permettre aux parents de rentrer dans les structures
Action 14 : Développer des actions à destination des familles
Action 15 : Développer des LAEP
Action 16 : Regrouper les actions au sein d'un endroit unique pour les familles
Action 19 : Offrir un meilleur accès à l'information et aux propositions relatives au handicap à destination des professionnels et des familles

Axe 3 : Faciliter les mutualisations et créer les conditions d'une cohérence éducative sur le territoire

Action 2 : Mutualiser les formations dans le champ de la petite enfance
Action 3 : Créer des passerelles entre services
Action 7 : Développer le recrutement d'animateurs
Action 8 : Organiser un mode de garde intercommunal
Action 9 : Former des animateurs
Action 10 : Avoir une trame pédagogique commune
Action 11 : Harmoniser la modulation du quotient familial
Action 14
Action 15
Action 20 : Harmoniser les pratiques d'accueil du public en situation de handicap

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400685-20221019-DE_27092022

Action 1 ***Créer et Animer un réseau petite enfance***

Diagnostic initial	Public cible
Besoins identifiés par les professionnels de la petite enfance de travailler et d'échanger sur les sujets d'actualité, de favoriser l'émergence de projets… Indispensable aux pratiques professionnelles Besoin d'animer et de coordonner ce réseau	Professionnels de la petite enfance Partenaires du territoire en fonction des thématiques
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Permettre des échanges de pratiques, de ressources Impulser et accompagner l'émergence de projets Résoudre certaines difficultés Penser des solutions communes Améliorer la qualité de service Créer des instances techniques de réflexion	Nommer un coordonnateur du réseau Définir un programme annuel
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Coordonnateur CTG petite enfance (responsable de l'action) Professionnels des EAJE, RPE, LAEP (participants) Caf (co-responsable de l'action)	Collaborer au sein d'un groupe de travail Impliquer les professionnels dans la mise en œuvre de politiques publiques Favoriser l'émergence de nouveaux projets Répondre aux besoins des parents
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
PMI Collectivités MSA Partenaires petite enfance/parentalité/culture/sports… du territoire	Nombre de réunions Mise en place de réunions favorisant la participation collaborative Evolution du nombre de projets menés conjointement entre plusieurs partenaires Elargissement du cercle des partenaires

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 2 Mutualiser les formations dans le champ de la petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
Besoin de se former exprimés par les professionnels de la petite enfance La formation continue fait partie d'un attrait supplémentaire pour les professionnelles à l'heure d'une pénurie sur le marché de l'emploi Coût important de formations attractives	Professionnels de la petite enfance Partenaires du territoire en fonction des thématiques
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Réduire les coûts de formation, de logistique Répondre aux besoins des professionnels Améliorer la qualité de service Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnelles de la petite enfance, en période de pénurie de personnel	Etablir un recensement des besoins 2023 Prioriser les besoins de formation Prospecter et établir des devis Proposer un programme de formation annuel, des temps propices Répartir les coûts de formations par gestionnaire
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Coordonnateur petite enfance CTG Directeurs de structures Responsables de services Services RH Caf	Etoffer l'offre de formation Permettre un roulement dans les départs en formation
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Prestataires de services Partenaires du territoire	Nombre de formations Nombre de professionnels/partenaires formés Nombre de thématiques explorées Taux de satisfaction des professionnels Perception des formés sur les formations

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 3 ***Créer des passerelles entre services***

Diagnostic initial	Public cible
Il est constaté des « ruptures » dans le parcours de l'enfant au moment de passages vers le centre de loisirs, l'école maternelle Les parents ont besoin d'être rassurés, accompagnés	Familles Professionnels de la petite enfance Professionnels de l'animation Education nationale
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Permettre une continuité éducative, une continuité dans la relation de confiance établie entre les professionnels et les parents Générer une culture commune sur un territoire, susciter des projets en commun	Permettre la rencontre des acteurs en vue de susciter des projets communs, des actions passerelles.
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Coordonnateur petite enfance CTG Directeurs de structures Responsables de services Caf	Proposer des actions passerelles sur les territoires S'inspirer des bonnes pratiques
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Pmi Edes	Nombre de rencontres Nombre de projets Nombre d'enfants bénéficiaires Satisfaction des familles

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 4 ***Améliorer la communication et l'identification des services pour les familles***

Diagnostic initial	Public cible
Il est constaté un éparpillement des services sur les communes. Des familles ne vont pas au bout de leurs démarches (demande de mode de garde…) Repenser les horaires adaptés aux familles. Méconnaissance des familles sur les dispositifs existants	Familles du territoire
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Faciliter les démarches des familles Rendre visible les services Mieux informer Répondre aux besoins d'orientations Améliorer la fréquentation des structures	
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 5 Renover les équipements et développer l'offre de service à destination de la petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
EAJE vieillissants Pas de couverture RPE d'une commune Besoins non pourvus	
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Rénovation d'EAJE Augmentation de la capacité c'accueil Couvrir le territoire en totalité par des RPE itinérants Développer des places de crèches Avip	
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 6 Favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement citoyen

Diagnostic initial	Public cible
Absence de structures sur la commune de Monteux pour les activités destinées aux ados de 13 à 25 ans	Jeunes de 14 à 25 ans Ados de 13 à 16 ans
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Orienter les jeunes et leurs parents vers des services · Disposer d'un lieu ressource pour les jeunes et les parents · Etre à l'écoute des besoins et des demandes des jeunes · Soutenir la fonction parentale – Développer une offre de service accessible	Créer un PIJ à Monteux Créer un centre de loisir « vacances et sports » à Monteux pour les 13-16 ans
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Mairie Service enfance jeunesse	· Une prise en compte des préoccupations des jeunes : des jeunes soutenus et accompagnés, des parents plus confiants dans leur rôle éducatif Un soutien aux équipes locales d'animation jeunesse
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Structures jeunesse et professionnelles du territoire Associations sportives (Up and Dance, escrime…)	· Nombre de nouveaux dispositifs · Nombre d'activités proposées · Nombre d'enfants participants Nombre d'association participante

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 7 : DEVELOPPER LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Diagnostic initial	Public cible
· Difficulté à recruter des animateurs sur les structures ALSH et AJ	· Personnes diplômés dans les métiers de l'animation · Responsable du recrutement pour les ALSH
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Recenser les besoins des structures (postes, profils) · Créer une CVThèque (fichier informatique partagé de CV)	· Création d'un fichier informatique en ligne et partagé par les responsable du recrutement · Alimenter ce fichier de CV via les responsable des ACM, les missions locales, pôle emploi, les organismes de formation BAFA/BAPD/BPJEPS du territoire · Publier des annonces sur le territoire · Communiquer sur le dispositif
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Directeurs de structures · Coordo CTG · Mission locale · Pôle emploi · Organisme de formation	· Accélérer le recrutement des animateurs
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· Idem service mobilisé	· Temps dédié au recrutement diminue · Nbre de poste non pourvu

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 8 : ORGANISER UN MODE DE GARDE INTERCOMMUNAL

Diagnostic initial	Public cible
· Fermeture des ALSH et AJ sur certaines périodes de l'année · Besoin d'un mode de garde ou d'un accueil pour leurs enfants	· Famille du territoire de la CASC
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Proposer un mode de garde aux familles lorsque que les structures municipales sont fermés	· Recenser les calendriers d'ouverture et de fermetures de chaque structure d'accueil (ALSH et AJ) · Organiser un accueil d'enfant et de jeunes tout au long de l'année au sein du territoire · Planifier une rotation d'accueil des différentes communes · Communiquer les infos aux administrés de la CASC
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Mairie · Directeurs de structures · Coordo CTG	· Avoir un mode de garde pour les familles tout au long de l'année
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· SDEJS · RH · CAF · Service communication	· Nombre d'enfant accueillis hors communes

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 9 : FORMER DES ANIMATEURS

Diagnostic initial	Public cible
· Difficulté à recruter des animateurs sur les structures ALSH et AJ car peu ou pas de CV · Manque de moyen pour former du personnel	· Personnel municipal qui occupe d'autres fonctions · Personne en réorientation professionnelle · Jeunes du territoire · Personnes en recherche d'emploi
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Mettre en place des formations complètes ouvertes au personnel municipal et aux personnes en demande de formation · Communiquer sur l'existence du dispositif · Conventionner avec les formés pour qu'ils effectuent leurs stages dans les structures du territoire	· Création d'un fichier informatique en ligne et partagé par les responsable du recrutement · Alimenter ce fichier de CV via les responsables des ACM, les missions locales, pôle emploi, les organismes de formation BAFA/BAPD/BPJEPS du territoire · Publier des annonces sur le territoire · Communiquer sur le dispositif
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Directeurs de structures · Coordo CTG · Mission locale / Pôle emploi · Organisme de formation	· Polyvalence des agents · Plus de personnel formé · Avoir un vivier de personnel qualifié
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· Idem service mobilisé	· Temps dédié au recrutement diminue · Nbre de poste non pourvu

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

UNE TRAME PEDAGOGIQUE COMMUNE – ARBRE PEDAGOGIQUE

Diagnostic initial	Public cible
· Manque de cohésion des orientations enfance jeunesse sur le territoire · Acteurs éducatifs peu ou pas impliqués · Difficulté à valoriser et communiquer sur l'intérêt pédagogique des ALSH et AJ	· Familles · Equipa d'animation · DRJES
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· S'approprier un outil déjà créé et expérimenté dans les alpes maritimes · Utiliser l'arbre pédagogique en périscolaire et extrascolaire · Communiquer et traduire le projet pédagogique auprès des acteurs éducatif du territoire · Harmoniser les orientations enfance et jeunesse	· Mise en place d'un temps d'appropriation de l'outil : l'arbre de la pédagogie créé en 2011 dans le 06 pour les responsables et les équipes d'animation. · Mise en œuvre de l'outil sur les ACM · Retour sur l'utilisation de l'outil sur une période **Echéances de réalisation**
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Directeurs de structures · Coordo CTG	· Sensibilisation des parents sur l'utilité pédagogique des ACM · Sensibilisation des élus sur l'utilité pédagogique des ACM
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· Directeurs ACM · Coordo · DRJES · Service communication · Animateurs	· Utilisation de l'outil dans les ACM en complément du projet péda · Retour des parents sur les apprentissage des enfants

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...NISER LA MODULATION DU QUOTIEN FAMILIAL POUR L'EGALITE FACE A L'ACCES AUX SERVICES

Diagnostic initial	Public cible
· Chaque commune à sa propre grille de tranche du quotient familial (plusieurs tranche et pas le même niveau de revenu par tranche)	· Familles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Harmoniser les tranches du QF	· Recenser les barèmes du QF dans chaque commune · Déterminer le niveau des revenus moyens des administrés par commune · Trouver un barème commun en fonction des donnés
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Coordo CTG · Maire et élus	· Barème QF équivalent sur le territoire
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· CAF	· Avoir le même barème

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 12 : COORDONNER LES ACTIONS ENTRE LA MISSION LOCALE ET LE PIJ

Diagnostic initial	Public cible
· Manque de clarté dans les actions de chaque entité, qui fait quoi ? quel public ?quelle tranche d'âge ?	· Jeunes entre 12 et 25 ans
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Mettre en relation les 2 structures pour mettre au clair les missions de chacun. · Orienter les jeunes sur une ou l'autre structure en fonction de leur demande.	· Prendre contact avec les 2 entités pour initier un rapprochement et un dialogue · Communiquer sur dispositifs au niveau communal
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Coordo CTG · Elus · Mission locale · PIJ	· Meilleure orientation des jeunes
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 13 : **Permettre aux parents de rentrer dans les structures d'accueil, de partager des moments conviviaux.**

Diagnostic initial	Public cible
- besoin des familles d'être rassurés sur le bien-être de leur enfant dans les structures d'accueil. - pas de transmission (type crèche) sur les accueils de loisirs. - peu d'échanges entre les familles et les professionnels. - pas ou peu d'actions en présence des parents - manque de passerelles entre les structures	Les familles du territoire
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
- Mettre en place une démarche de communication avec les parents. - Etablir une relation de confiance entre les professionnels et les parents - Permettre aux parents de participer à la vie de la structure. - Mobiliser les parents autours de projets et manifestations festives - Permettre aux enfants et aux parents de partager des moments conviviaux et des temps de loisirs. - Répondre aux attentes des familles - Reconnaitre les parents comme les premiers éducateurs de leurs enfants et mettre en œuvre une démarche de coéducation.	Propositions d'actions : - Communiquer et échanger sur le projet pédagogique. - Organiser des journées portes ouvertes à destination des familles - Créer des espaces informels et/ou des temps de convivialité - Créer des actions passerelles - Permettre aux familles d'accompagner lors des sorties - Construire des projets intégrant les parents - Mobiliser les parents autours de projets et manifestations festives - Déterminer les objectifs du partenariat avec les familles dans le projet éducatif - Développer l'accompagnement des postures de l'équipe (par le directeur ou par des formations…) : être bienveillant envers les familles, affirmer son professionnalisme, savoir écouter, ne pas être intrusif, savoir orienter, soutenir, ne prendre pas parti, etc…
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

RPE - EAJE – service éducation enfance – service jeunesse et sport – service culturel (médiathèque)	- Meilleure connaissance des familles de la vie de leurs enfants au sein de la structure et des actions organisées - Temps de partage parents/enfants/professionnels - Valorisation de la fonction parentale - Des professionnels à l'écoute des familles - Repérage de situations particulières ou préoccupantes - Sensibilisation des familles sur les conduites à risque - Diminution de problématiques comportementales des enfants
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Les associations sportives et culturelles Les établissements scolaires Les associations de parents d'élèves Les professionnels ressources (libéral, associatif,)	- Nombre d'actions créées - La participation des familles - Satisfaction des familles

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 14 : **Développer les actions à destination des familles (conférence, ateliers…)**

Diagnostic initial	Public cible
- Besoin d'accompagnement à la parentalité, pour tout public et tout âge, demandé par les familles ou constaté par les professionnels de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur leurs structures - Besoin de créer des actions - Trouver « l'accroche » »pour faire venir les familles.	Les familles du territoire avec une attention particulière pour : - Les familles monoparentales - Les parents en situation de handicap ou ayant un enfant porteur de handicap - Les familles en difficulté - Les enfants en situation d'échec scolaire - Les adolescents et les parents d'adolescents
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
- Fédérer autour de manifestations parents-enfants ou d'actions de soutien à la parentalité (parents/parents, parents/enfants). - Apporter une continuité des actions proposées sur le territoire afin de permettre une évolution dans l'exercice de la parentalité. - Identifier des intervenants extérieurs pouvant répondre aux problématiques des parents.	Propositions d'actions : - Conférences/débats avec groupe de paroles - Journée parentalité - Rencontres avec des professionnels et associations sur différentes thématiques (santé, nutrition, addictions, burn-out parental) - Ateliers parentalité autour d'une animation - Mutualisation des services publics pour l'organisation d'actions autour de la parentalité - Mise en place de réseaux de communication (sites, applications, affiches, guide, etc…)
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
RPE – EAJE – service éducation enfance – service jeunesse et sport – service culturel (médiathèque)	- La création d'actions fréquentées par les familles - La coordination des actions afin d'avoir un bon maillage territorial et une continuité temporelle. - La réponse à l'appel à projet REAAP

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

	- La création d'une relation de confiance entre les professionnels et les familles. - L'implication et la mobilisation des acteurs - La réponse aux problématiques des familles (réponses aux besoins identifiés)
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Les associations sportives et culturelles Les établissements scolaires Les associations de parents d'élèves La Caf (appel à projet REAAP) Les professionnels ressources (libéral, associatif,…)	- Nombre d'actions créées ; - Nombre de familles qui participent avec assiduité ; - Satisfaction des familles - Labellisation REAAP des actions

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 15 : **Permettre aux parents de se retrouver et d'échanger entre eux, développer les LAEP**

Diagnostic initial	Public cible
- Besoin d'un lieu d'accueil, d'échange et de socialisation pour les parents de jeunes enfants.	Les familles du territoire
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
- Créer des lieux neutres, d'écoute, sans jugement, ouvert à tous et gratuits - Proposer des lieux de pause, de ressourcement, d'échanges, de partage entre parents et enfants (accès aux jeux libres espaces dédiés aux échanges entre adultes…) - Proposer un service sur l'ensemble de la Communauté des communes et assurer un bon maillage du territoire (itinérance des personnels formés)	- Identifier les besoins des familles dans le but de proposer un service qui correspond à leurs attentes (thématiques ou non, les horaires, l'aménagement du lieu). - Identifier des professionnels ressources formés (ou à former) à l'écoute avec une connaissance du réseau de professionnels qualifié au niveau local. - Créer des LAEP - Constituer une équipe tournante de professionnels formés à l'écoute
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Pôle éducation enfance RPE – EAJE Pôle culturel Médiathèque	- La réponse aux besoins des familles - La création de lieux bien identifiés et reconnus par les familles - La création d'une relation de confiance entre les familles et les professionnels - L'implication et la mobilisation des acteurs
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
- CAF - Organismes de formation	- Le nombre de lieux créés sur le territoire - Le nombre de professionnels formés - Le nombre de familles qui fréquentent et leur assiduité - La satisfaction des familles

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 16 : **Regrouper les actions, les lieux au sein d'un endroit unique**

Diagnostic initial	Public cible
- besoin de simplifier les démarches administratives des familles pour les inscriptions de leurs enfants dans les services municipaux. - besoin de services de proximité (permanences)	Les familles du territoire
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
- Faciliter les démarches des familles - Optimiser et mutualiser les services aux familles - Rendre visible les informations - Répondre aux besoins de renseignements et d'orientation des familles	- Création d'un lieu unique d'information, d'orientation, d'inscription, de règlement des factures pour toutes les familles : « guichet familles » - Adhésion à la mission renforcée guichet unique du RPE - Formation à l'accompagnement de ou des accueillants - Mise en place de permanences (France Services) - Labellisation « maison la parentalité » et mise en réseau
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Pôle éducation enfance et Pôle jeunesse et sport	- Meilleure lisibilité des services et des actions - Simplification des démarches - Meilleure écoute des besoins des familles - Meilleure prise en charge des situations particulières - Optimisation de la communication
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
- Les organismes dans le domaine juridique, social et santé - La Caf	- La satisfaction des familles - Le nombre de permanences - La fréquentation des actions

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 17 : **Développer la mise en réseau des acteurs**

Diagnostic initial	Public cible
- Besoin de se rencontrer entre professionnels - Besoin d'échanger sur les différentes façons d'accompagner la fonction parentale.	Les professionnels de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
- Permettre l'échange d'expériences, d'outils, de ressources. - Partager l'identification des besoins en matières d'accompagnement des parents. - Développer une culture commune sur le soutien à la parentalité - Penser collectivement les situations difficiles et complexes rencontrées sur le terrain. - Impulser et accompagner l'émergence de projets afin de développer une offre équitable de soutien à la parentalité. - Rendre visibles et lisibles les actions et les structures qui s'adressent aux familles.	Propositions : - Groupes de travail à thème avec et sans intervenants extérieurs (rythme à définir) - Formations pour identifier les nouveaux modèles familiaux, mieux comprendre les enjeux et les problématiques de ces nouvelles structures familiales, favoriser le respect et l'écoute entre les professionnels et familles et promouvoir des relations qui tiennent compte de la place des familles : information, soutien, reconnaissance, partenariat.... - Mise en réseau par le numérique - Formations pour accompagner les familles qui ont un enfant porteur de handicap et mieux les comprendre. - Coordination des actions (réunion de travail, formations, etc...) par une personne référente.
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Petite Enfance – Enfance – Jeunesse	- La réponse aux problématiques des familles (réponses aux besoins identifiés) - La qualité d''une relation de confiance entre les professionnels et les familles - La formation des professionnels sur le thème de la parentalité - Les actions en direction des familles organisées au sein des structures ou en commun - La place des parents dans les structures

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les associations du champ de la parentalité Les professions ressources (libéral, associatif, …) Les organismes de formation Le Département, la Collectivité, la CAF, la MSA	La satisfaction des familles (enquêtes de satisfaction) Le nombre d'évènements organisés en présence des familles Le nombre de formations

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 18 : Analyser l'impact du handicap sur le territoire de la CASC et des communes

Diagnostic initial	Public cible
· Manque de transversalité entre acteurs · Accès à l'information difficile · Territoires inégaux face aux services	· Les collectivités territoriales · Les acteurs du handicap sur le territoire
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Réaliser un document synthétique sur la prise en charge du handicap sur le territoire. · Répertorier, repérer et regrouper les dispositifs de prise en charge existants sur le plan territorial · Dégager des problématiques	· Mise en place d'un comité technique sur le handicap **· Echéances de réalisation** · Fin 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Coordinateur CTG · CCAS	Document sur l'état de la prise en charge du handicap et les difficultés rencontrées
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· CAF, MSA, département · Acteurs handicap du territoire	· Visuel de l'existant actuel en matière de prise en charge du handicap sur le plan communal et CASC · Projection des projets à développer dans le futur · L'accessibilité à l'information, aux droits, aux soins

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 19 : Offrir un meilleur accès à l'information et aux propositions relatives au handicap à destination des professionnels et des familles

Diagnostic initial	Public cible
· Manque de transversalité entre acteurs · Besoin d'accompagnement des familles · Accès à l'information difficile	• Les professionnels du handicap • Les structures d'Accueil du public que ce soit • Les ACM, les EAJE ou les lieux d'action sociale • Les familles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Créer un document d'information à destination des familles · Réalisation d'un annuaire « Acteurs et structures du handicap » · Centraliser les contacts administratifs à destination des familles et services municipaux	· Etat des lieux des ressources du territoire · Edition d'une liste et tri des acteurs par compétences · Création graphique · Impression et distribution
	Echéances de réalisation
	· Etat des lieux sur l'année 2023 · Elaboration du carnet fin 2023 · Réalisation du carnet mi 2024 · Distribution septembre 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
• Personnes ressources CAF · Acteurs handicap du territoire · Coordinateur CTG du projet	• Identification des acteurs et structures liés aux handicap • Meilleure identification de la proposition handicap du territoire • Accès à l'information facilité pour les familles
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· CAF, MSA, département · Acteurs handicap du territoire · Service communication	· Pertinence des informations · Ensemble des acteurs listés · Accès à l'information sur l'ensemble du territoire · Orientation des familles simplifiées

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 20 : Harmoniser les pratiques d'accueil du public en situation de handicap

Diagnostic initial	Public cible
· Manque de connaissances des professionnels, connaissances partielles · Diversité des modes d'accueil · Peu d'information aux familles	Structures d'accueil EAJE, ACM, écoles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Proposer une formation unique à destination des professionnels · Rendre égal les capacités d'accueil d'une structure à l'autre.	· Recherche de proposition existante · Discussions autour du contenu du plan de formation · Informations aux acteurs du territoire · Réalisation d'un planning sur la CASC
	Echéances de réalisation
	Formation tournante sur 2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
· Coordinateur CTG · CCAS	• Formation d'information sur le handicap et les modalités d'Accueil des enfants dans ces structures • Formations en 2 ou 3 temps
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· Associations · Organismes de formations · Structures d'Accueil EAJE, ACM, écoles · CAF, MSA, département · PMI	• Qualité de la prise en charge des enfants porteurs de handicap / compétences renforcées des agents • Adhésions des structures et formation proposée à l'ensemble des professionnels du territoire

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Action 21 : Créer un pôle ressources handicap au sein de la CASC

Diagnostic initial	Public cible
· Eparpillement des propositions d'accueil liées au handicap · Difficulté d'accès à l'information pour les familles · Parcours de prise en charge complexe	· Les familles avec enfant en situation de handicap · Les professionnels du handicap
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
· Créer un pôle ressources handicap au sein de la CASC	· Définir les attentes et besoins sur le territoire · Mapper les propositions existantes pour définir les zones blanches · Définir les enjeux, et les professionnels intervenant
	Echéances de réalisation
	Prochaine CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
CASC	· Réponse aux problématiques d'accès à l'information handicap · Parcours des familles facilité · Dynamisme du pôle
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
· CAF, MSA, département · Médecins · Acteurs handicap du territoire	· Satisfaction des usagers · Création d'emplois · Accessibilité

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Convention Territoriale Globale

Portrait social de territoire

Contexte local

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

1/ Portrait démographique du territoire

Principales caractéristiques

- Une population en augmentation
- Une surreprésentation des familles biparentales
- Une augmentation des allocataires Caf

Données de cadrage sur la population

Selon le dernier recensement INSEE de 2019, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat compte 51 034 habitants. Elle est passée en agglomération à compter du 1er janvier 2022.

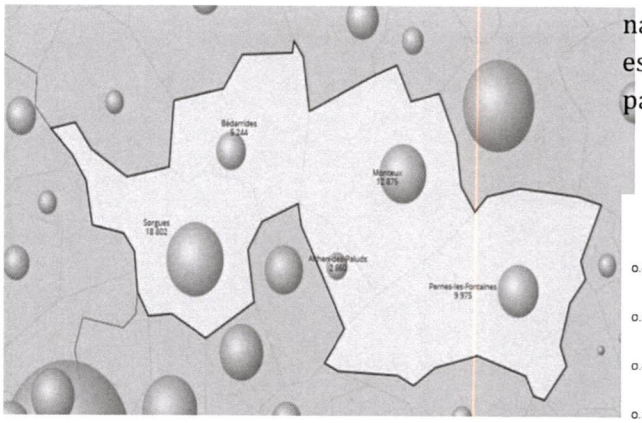

Répartition de la population par communes en 2019

Althen des Paluds	2 897
Bédarrides	5 392
Monteux	13 161
Pernes les Fontaines	10 457
Sorgues	19 127

Sa population a connu une augmentation annuelle moyenne de 0.6 de 2013 à 2018 ce qui est supérieure à la moyenne départementale s'établissant à 0.4%. Le territoire est attractif.
La poulation augmente grâce à des soldes naturels et migratoire positifs, essentiellement sur les tranches d'âges à partir de 45 ans.

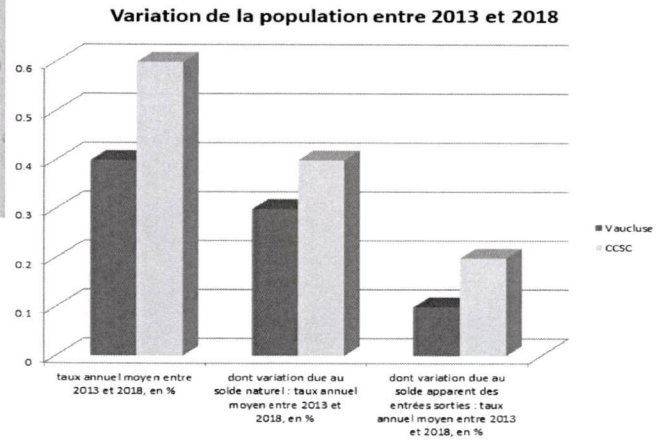

Variation de la population entre 2013 et 2018 par commune

Althen des Paluds	1.3
Bédarrides	0.7
Monteux	1.4
Pernes les Fontaines	-0.3
Sorgues	0.3

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Profil social de territoire

1 **Population municipale, 2018** - Source : Insee, Recensement de la population (RP)

2 **Évol. annuelle moy. de la population, 2013-2018 (%)** - Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

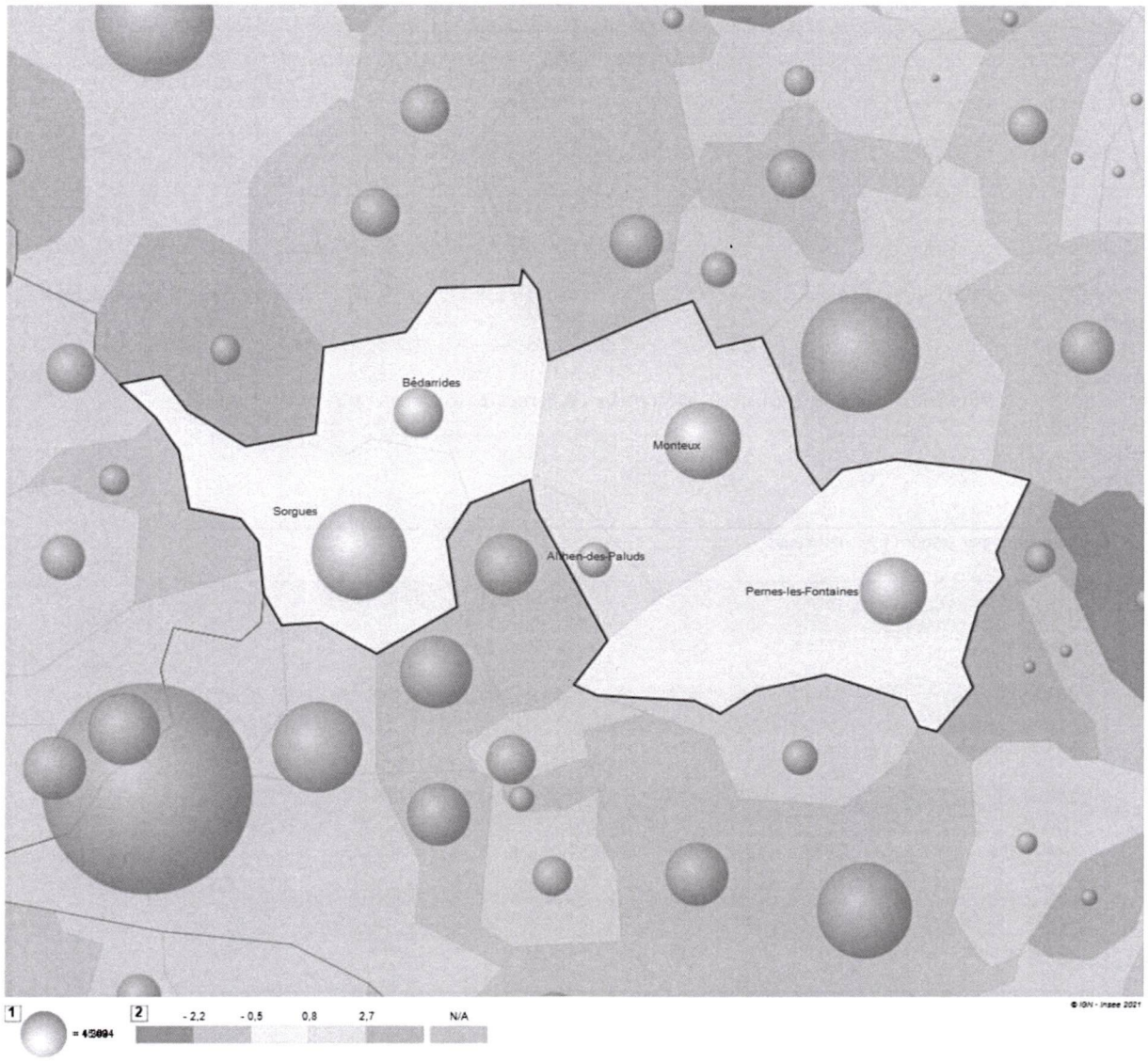

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

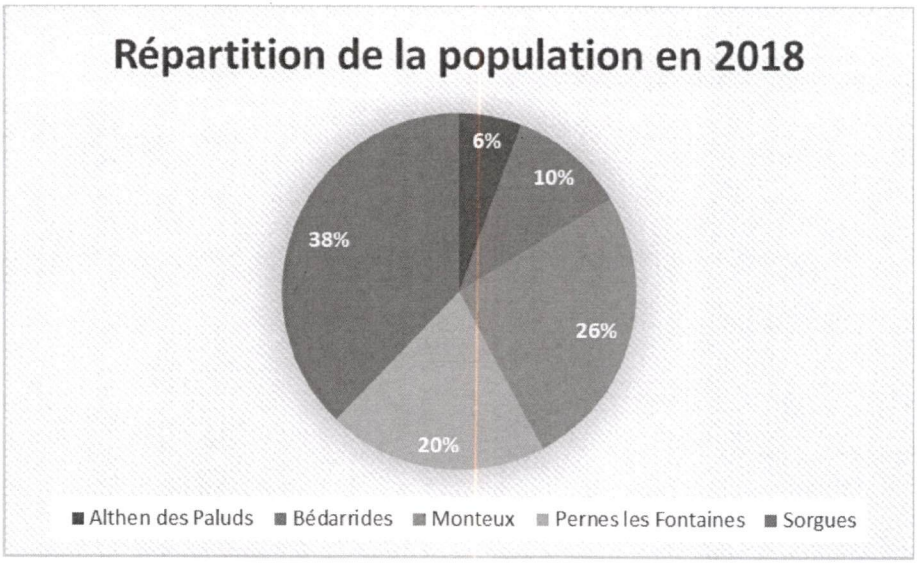

Population par grandes tranches d'âges

	2008	2013	2018	Variation
Ensemble	47 068	48 379	49 756	5.71%
0 à 14 ans	9 193	9 112	9 290	1.05%
15 à 29 ans	8 012	8 128	8 192	2.25%
30 à 44 ans	9 880	9 173	8 908	-9.83%
45 à 59 ans	9 486	9 896	10 404	9.68%
60 à 74 ans	6 727	7 897	8 454	25.67%
75 ans ou plus	3 770	4 173	4 508	19.57%

La plus forte augmentation de population sur les 10 dernières années concerne les 60-74 ans.

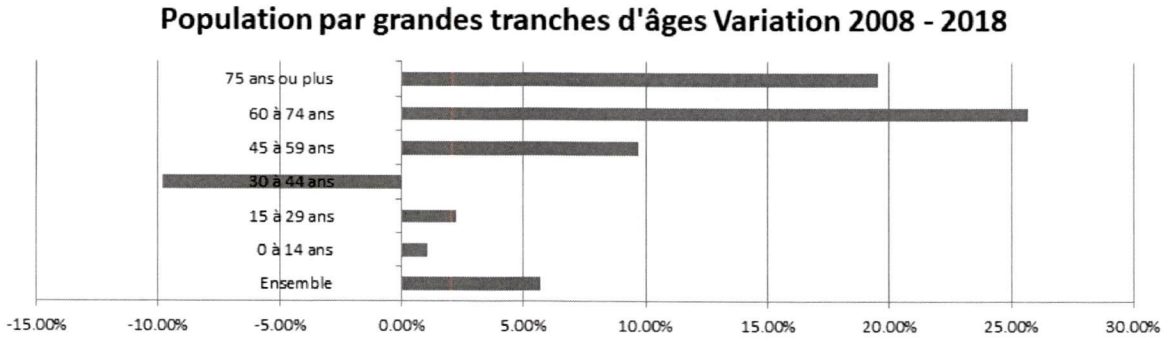

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Le taux de natalité est supérieur à la moyenne départementale de 1 point s'établissant à 12.2‰ en 2019 (11.2‰ à l'échelle du département de Vaucluse et 19.2‰ à l'échelle nationale)

11,2 ‰ **12.2‰**

Les allocataires des Sorgues du Comtat

La Caf de Vaucluse dénombre 10 422 foyers allocataires en 2019 ce qui constitue 8% des allocataires de Vaucluse. Plus d'un habitant sur deux bénéficie des aides de la Caf de Vaucluse.

118 180 **10 422**

Le nombre d'allocataires a augmenté de 9% entre 2017 et 2019.

Evolution du nombre de foyers allocataires

Année	Nombre allocataires	Nombre personnes couverte	Taux de couverture
2017	9555	25122	51.9%
2018	9552	25039	51.9%
2019	10422	26026	53.9%

Répartition des allocataires par commune et par taux de couverture en 2019

	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes	Taux de couverture
Althen des Paluds	539	1 414	50.8%
Bédarrides	1 010	2 486	48.9%
Monteux	2 458	6 543	50.8%
Pernes les Fontaines	1 749	4 299	46.3%
Sorgues	4 576	11 284	61.7%

<u>Ménages et compositions familiales</u>

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

Sur l'EPCI on note une évolution forte du nombre de ménages plus importante qu'à l'échelle du Vaucluse qui fait état d'une variation de 9.24%. Cette évolution est caractérisée essentiellement par une augmentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales.

Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				
	2008	%	2018	%	Variation
Ensemble	19149	100	21294	100	11.20%
Ménages d'une personne	5262	27.5	6665	31.3	26.66%
Autres ménages sans famille	411	2.1	274	1.3	-33.33%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	13475	70.4	14355	67.4	6.53%
Un couple sans enfant	5328	27.8	5894	27.7	10.62%
Un couple avec enfant(s)	6131	32	6194	29.1	1.03%
Une famille monoparentale	2016	10.5	2267	10.6	12.45%

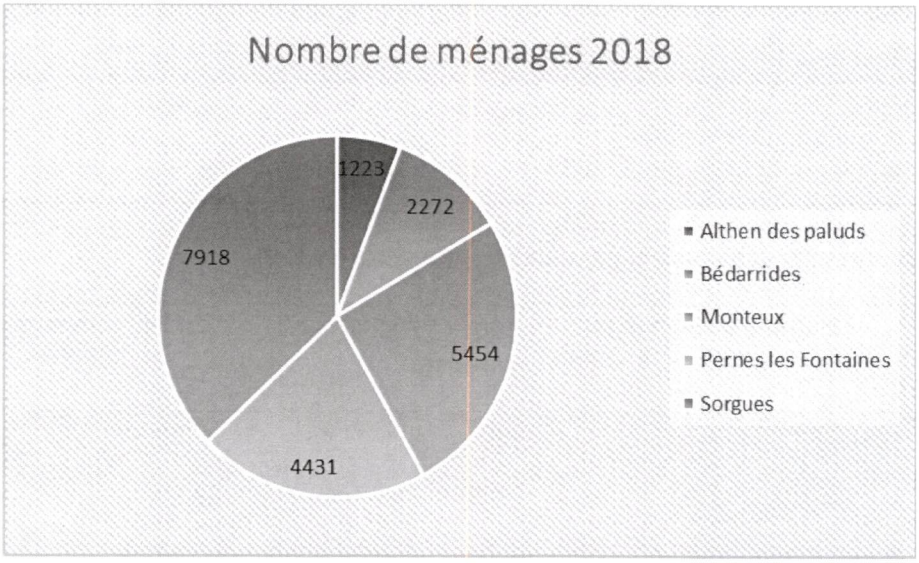

On retrouve cette tendance parmi les allocataires du territoire : en 2019, les allocataires isolés sans enfants connaissent l'évolution la plus forte, représentant 39.9% des allocataires.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Diagnostic social de territoire

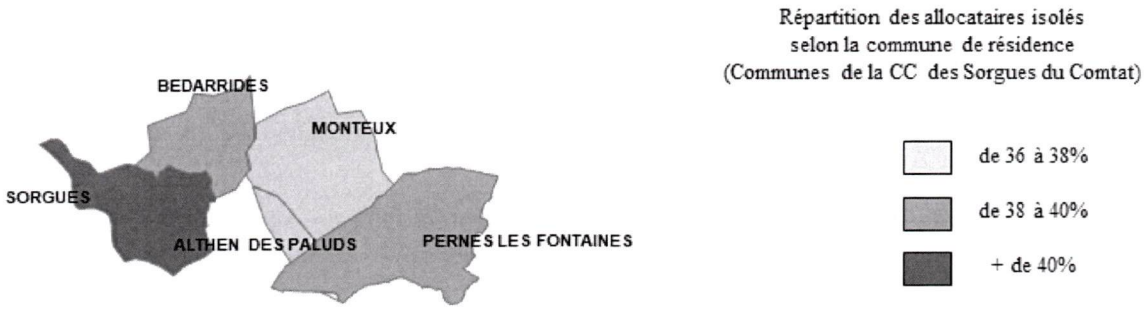

Néanmoins, le territoire reste marqué par une présence très importante de familles avec enfants (évolution moins marquée, mais en nombre, cette catégorie de ménages reste dominante)

Les familles biparentales représentent 37.4%, les familles monoparentales 17.5% et les couples sans enfant 5.2% des allocataires du territoire.

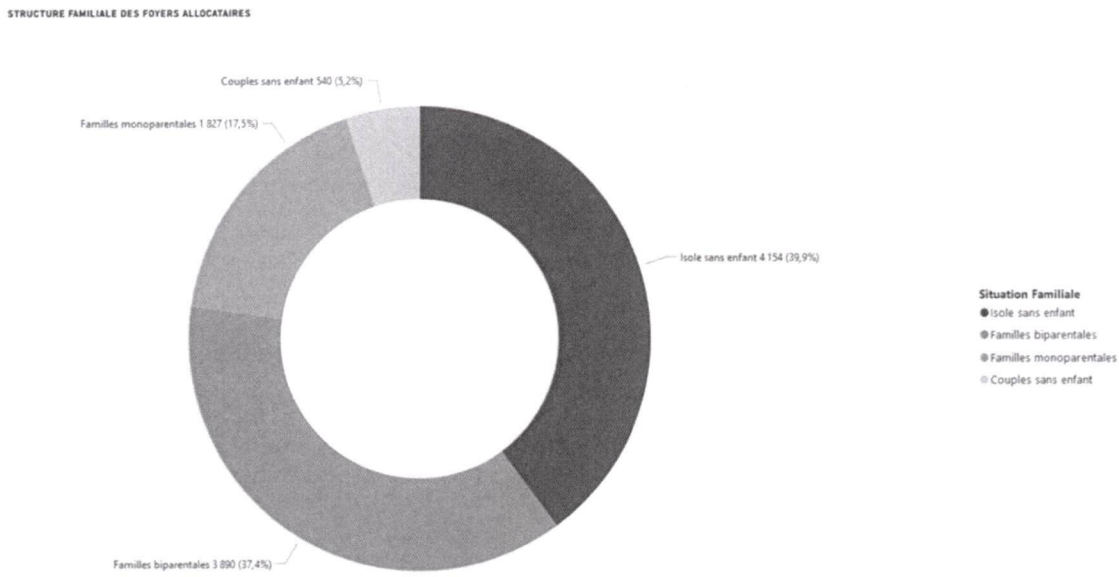

Structure familiale des foyers allocataires par commune en 2019

	Isolé sans enfant	Familles biparentales	Familles monoparentales	Couples sans enfant
Althen des Paluds	196 (36.4%)	236 (43.8%)	86 (16%)	21 (3.9%)
Bédarrides	392 (38.8%)	379 (37.5%)	201 (19.9%)	38 (3.76%)
Monteux	956 (37.6%)	971 (38.2%)	497 (19.5%)	121 (4.8%)
Pernes les	700 (40.1%)	655 (37.5%)	317 (18.2%)	73 (4.8%)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Fontaines				
Sorgues	1 910 (41.8%)	1 649 (36.1%)	726 (15.9%)	287 (6.3%)

Les personnes âgées de 40 à 49 ans sont les plus représentées (26% des allocataires)

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON L'ÂGE DU RESPONSABLE DOSSIER

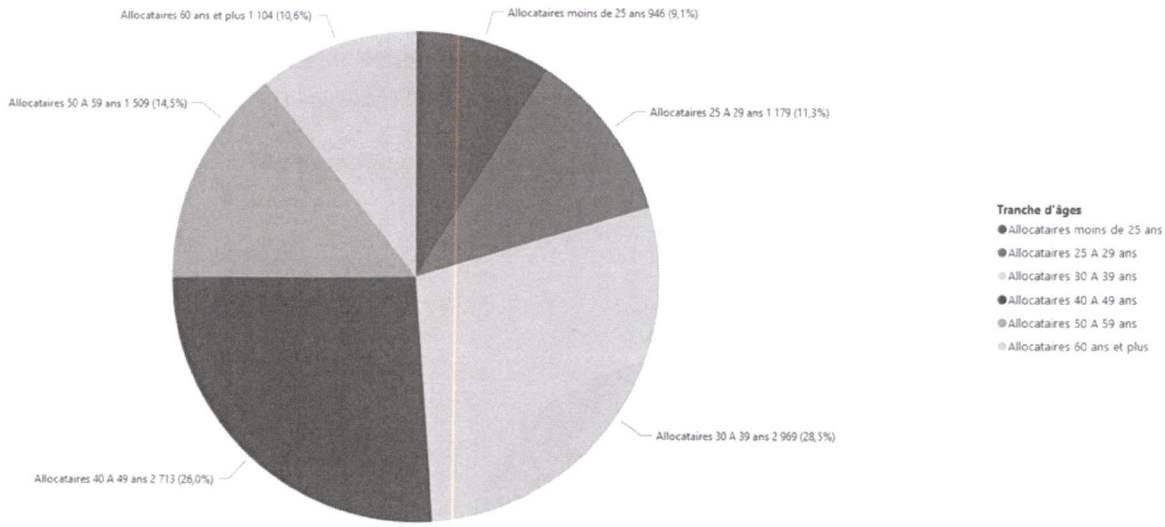

La taille des ménages diminuent progressivement depuis plus de 30 ans et se situe à 2.31 occupants par résidence en 2018 sur les Sorgues du Comtat.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

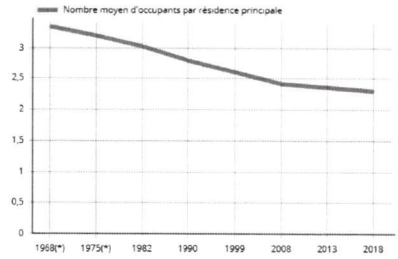

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2018

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...it social de territoire

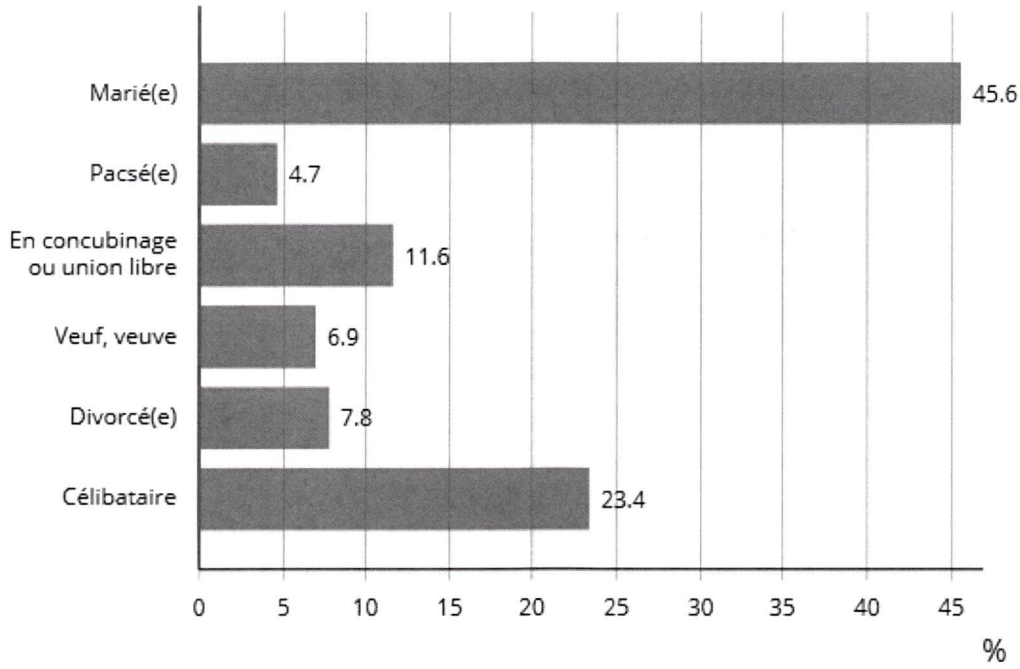

Sur le territoire de l'EPCI, les allocataires ayant des enfants à charge (en couple ou monoparents), représentent 54.86% des allocataires. Cela est supérieur à la moyenne vauclusienne qui se situe à 50%.

Environ 47% des allocataires du territoire sont une famille avec 2 enfants.

Au total ce sont 5 717 familles allocataires qui ont un ou plusieurs enfants à charge sur les Sorgues du Comtat

Nombre de familles allocataires avec enfants en 2019

Familles allocataires	Nb de familles CCSC	En %	En % Vaucluse	Althen des Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes les Fontaines	Sorgues
Famille 1 enfant	1 851	32.4%	33.1%	92	212	464	312	771
Famille 2 enfants	2 684	46.9%	44.3%	179	281	692	515	1 017
Famille 3 enfants	882	15.4%	16.6%	40	70	223	116	433
Familles 4 enfants et plus	300	5.2%	6%	<15	17	89	29	154
Total familles avec enfants	5 717	100%	100%	322	580	1468	972	2 375

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

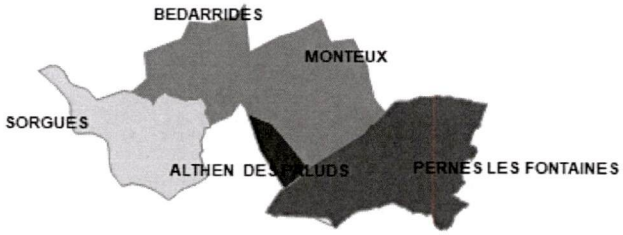

Répartition des allocataires avec enfants à charge
selon la commune de résidence
(Communes de la CC des Sorgues du Comtat)

- de 51 à 53%
- de 53 à 55 %
- de 55 à 57%
- de 57 à 59%
- + de 59%

Sur le territoire, les enfants âgés de 6 à 11 ans sont les plus nombreux et représentent 33.3% des enfants et jeunes de 0 à 24 ans.

Nombre d'enfants selon les tranches d'âges en 2019

Tranche d'âges enfants	Nombre d'enfants CCSC	Althen des Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes les Fontaines	Sorgues
Enfants 0 à 2 ans	1559	85	160	399	211	703
Enfants 3 à 5 ans	1619	92	164	423	237	703
Enfants 6 à 11 ans	3715	199	332	998	601	1 585
Enfants 12 à 15 ans	2333	126	212	612	447	936
Enfants 16 à 19 ans	1746	111	178	424	308	725
Enfants 20 à 24 ans	187	<10	12	45	19	107
Total	**11158**	**617**	**1 058**	**2 901**	**1 823**	**4 759**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...t social de territoire

Répartition des enfants des CASC selon les tranches d'âge en 2019

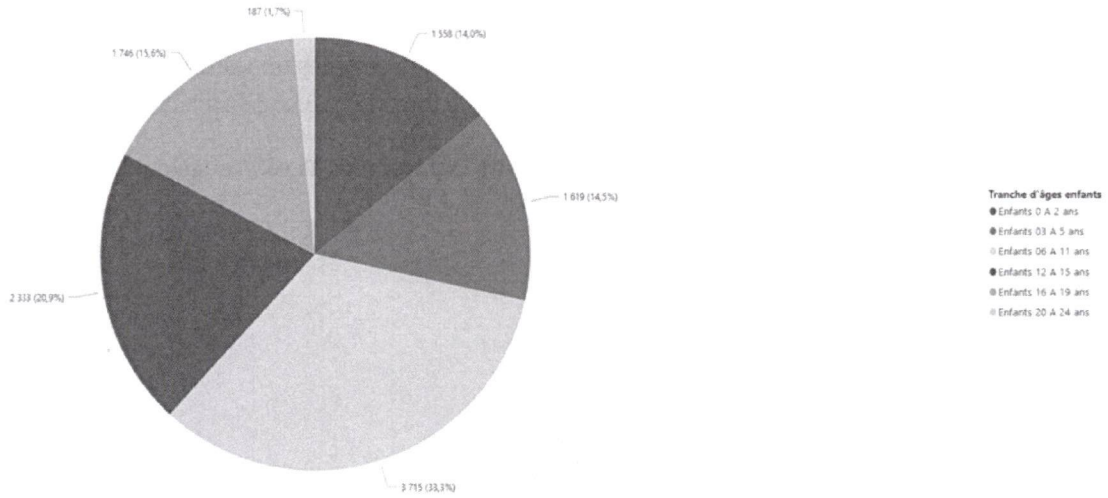

Le territoire n'est pas exempt de la tendance à l'augmentation des situations de monoparentalité, à l'instar du département de Vaucluse.

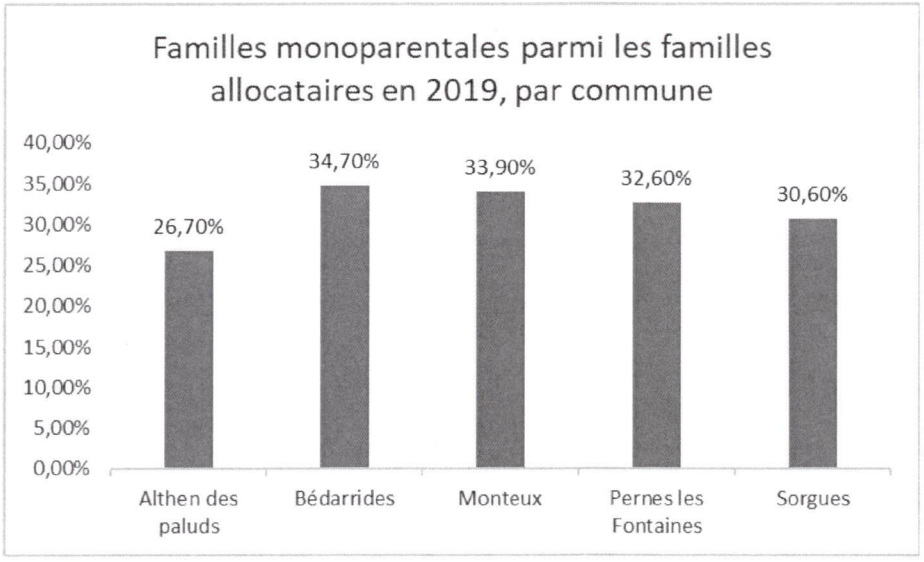

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Situation économique

Globalement, la situation économique sur le territoire des Sorgues du Comtat est plus favorable que sur le département de Vaucluse, que ce soit sur le taux de chômage ou le taux d'activité.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2018

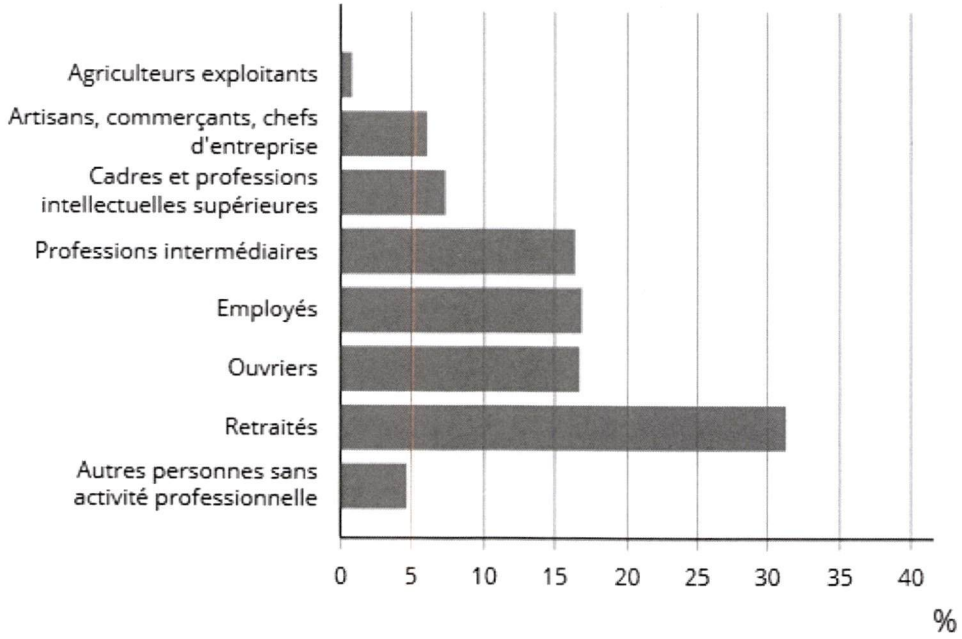

Population de 15 à 64 ans par type d'activité entre 2008 et 2018

	2008	2013	2018	Vaucluse 2018
Ensemble	30123	30284	30470	335874
Actifs en %	71,0	73,3	74,7	73.4
Actifs ayant un emploi en %	62,2	62,2	63,8	61.5
Chômeurs en %	8,8	11,1	11,0	11.9
Inactifs en %	29,0	26,7	25,3	26.6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,8	8,9	9,0	9
Retraités ou préretraités en %	9,1	8,1	6,3	6.3
Autres inactifs en %	11,1	9,7	9,9	11.3

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Une large majorité de la population active occupe un emploi en 2018 (63.8%). Ce taux est de 2 points supérieur à la moyenne départementale.

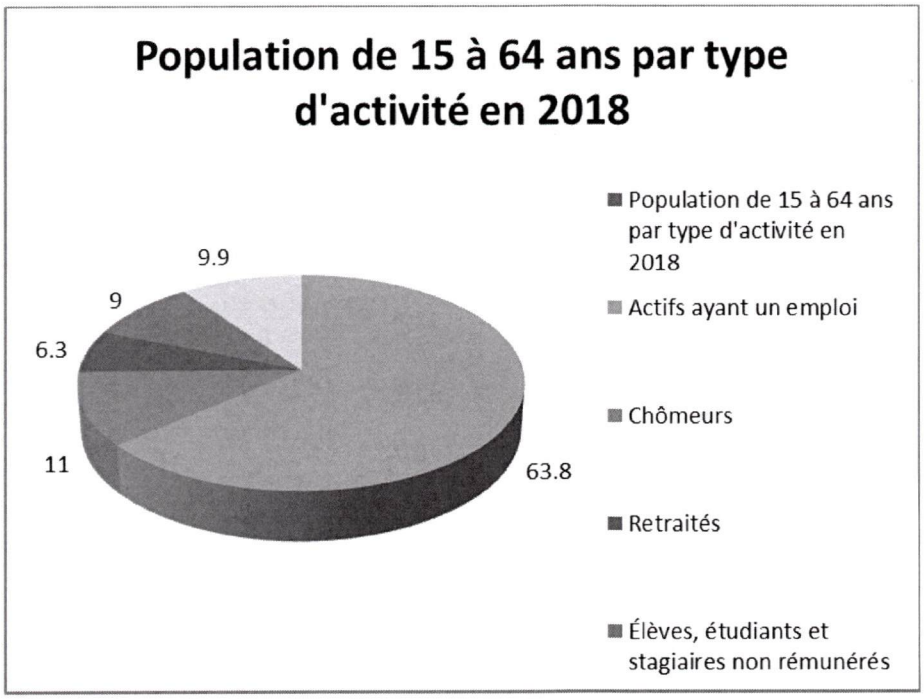

Activité et emploi de la population 15-64 ans par sexe et par tranche d'âge en 2018

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Taux d'activité Vaucluse	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %	Taux d'emploi Vaucluse
Ensemble	30470	22775	74,7	73.4	19425	63,8	62.5
15 à 24 ans	5549	2518	45,4	43.2	1732	31,2	29.3
25 à 54 ans	18634	16833	90,3	88.2	14691	78,8	75.3
55 à 64 ans	6288	3424	54,5	56.6	3003	47,8	49.1
Hommes	14736	11592	78,7	77.1	10084	68,4	65.8
15 à 24 ans	2785	1356	48,7	46.4	944	33,9	32.4
25 à 54 ans	8971	8498	94,7	92.7	7591	84,6	81
55 à 64 ans	2980	1737	58,3	59.4	1549	52,0	51.7
Femmes	15734	11184	71,1	69.8	9342	59,4	57.4
15 à 24 ans	2763	1163	42,1	39.9	788	28,5	26.1
25 à 54 ans	9663	8334	86,2	83.9	7100	73,5	69.9
55 à 64 ans	3308	1687	51,0	54.1	1454	43,9	46.8

Le taux de chômage s'élève à 14.7 % en 2018 ce qui est inférieur au taux de chômage du département qui s'élève à 16.2%.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Répartition des taux de chômage et d'activité par commune :

	Taux de chômage 2018 des 15 -64 ans	Taux d'activité 2018 des 15-64 ans
Althen des Paluds	10.5	78.1
Bédarrides	13.9	77.9
Monteux	14.6	77
Pernes les Fontaines	10.7	75.6
Sorgues	17.9	71.4

Ces tendances masquent des disparités importantes relatives aux tranches d'âge de la population voire au genre. En effet, le taux de chômage des 15-24 ans est bien plus important sur le territoire des Sorgues du Comtat, s'établissant respectivement à 30.4% pour les hommes et 32.2% pour les femmes de cette tranche d'âge en 2018.

A l'inverse le taux de chômage des 25 – 54 ans s'établit à 10.7% pour les hommes et 14.8% pour les femmes.

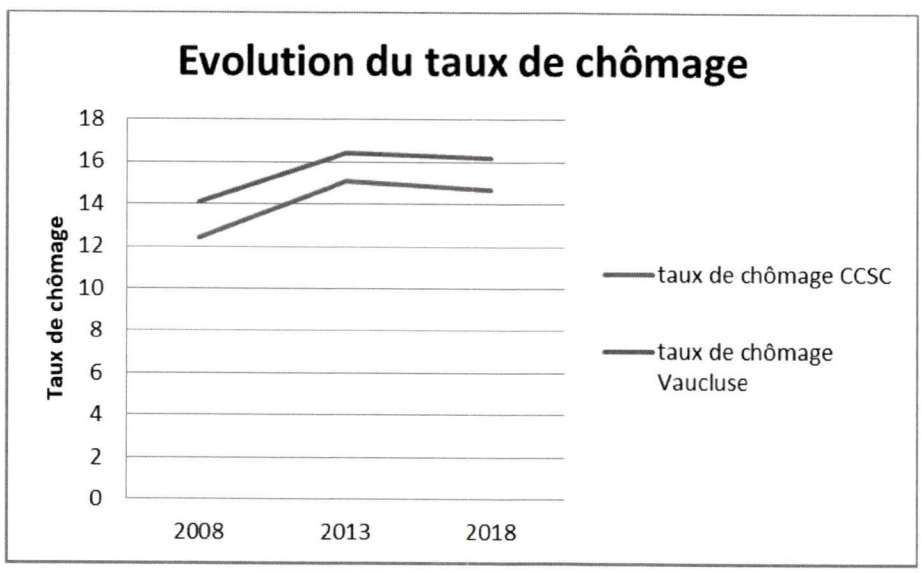

La baisse du taux de chômage entre 2013 et 2018 est marquée par une augmentation de la population active des cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 31.92%). A l'inverse, la catégorie des agriculteurs est celle qui voit sa population d'actifs diminuer le plus fortement (-16.18%).

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle				
	2008	2013	2018	Variation
Ensemble	21518	22131	22793	5.92%
dont				
Agriculteurs exploitants	309	297	259	-16.18%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1662	1903	1841	10.77%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1745	1953	2302	31.92%
Professions intermédiaires	4654	5038	5905	26.88%
Employés	6772	6722	6603	-2.50%
Ouvriers	6177	5978	5606	-9.24%

Précarité et vulnérabilité

Le taux de pauvreté s'établit à 16.3% en 2018, inférieur de 3 points au taux du Vaucluse.

Taux de pauvreté

19,5% **16.3%**

Il est à noter des différences importantes concernant les taux de pauvreté selon les communes de résidence du territoire des Sorgues du Comtat :

Althen des Paluds	**9%**
Bédarrides	12%
Monteux	18%
Pernes les Fontaines	12%
Sorgues	22%

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

% de ménages fiscaux imposés :

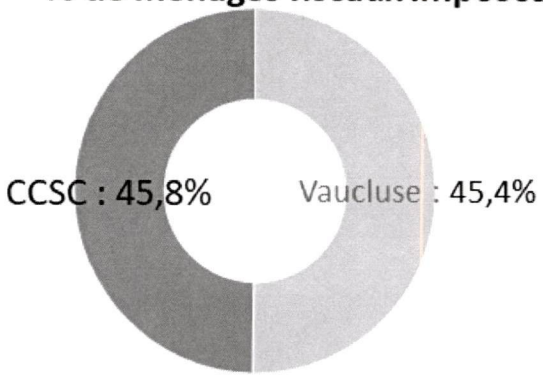

Les foyers des Sorgues du Comtat sont génaralement moins précaires et un peu plus imposés que la moyenne départementale. Cette tendance se retrouve au sein des allocataires.

Pour autant, en 2019, 32.5% des foyers allocataires vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui représente 8 066 personnes couvertes à bas revenus.

Parmi les personnes couvertes dans des foyers à bas revenus, les mineurs sont 3257 en 2019 soit 31.9%. Les 16-17 ans sont particulièrement nombreux à vivre sous le suil de pauvreté : 38.1% d'entre eux en 2019.

Population allocataires à bas revenus en 2019 (seuil 1096€)

Foyers allocataires	**10 422**
Foyers allocataires à bas revenus	3 396
Personnes couvertes	26 026
Personnes couvertes à bas revenus	8 066
Population INSEE moins de 65 ans	38 819

	EPCI	En Vaucluse	Althen	Bédarrides	Monteux	Pernes	Sorgues
Part des foyers allocataires à bas revenus	32.5%	35%	22.6%	29.2%	30.5%	29.6%	36.6%
Part des personnes couvertes Caf à bas revenus	31%	34.3%	17%	26.4%	29.6%	25.6%	36.6%

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...it social de territoire

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus

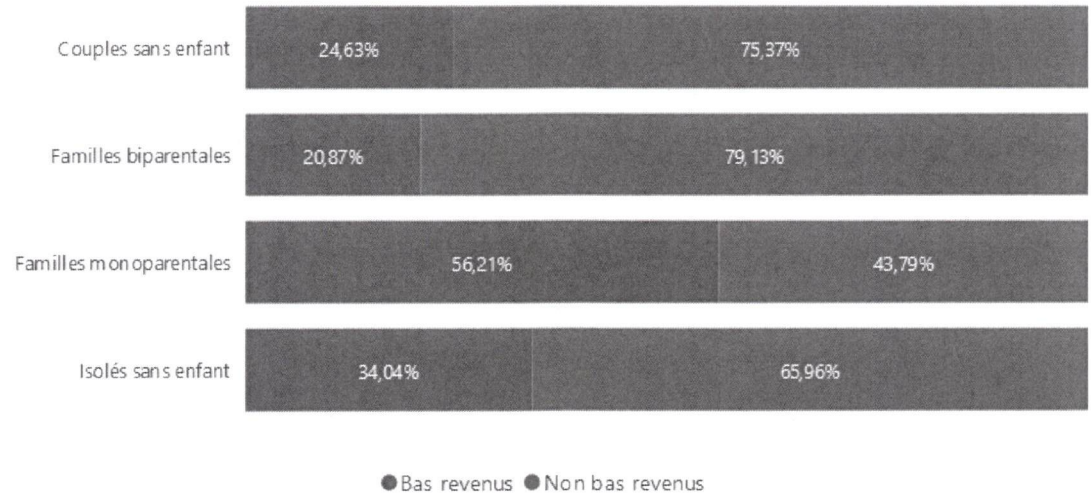

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âges

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %	En % en Vaucluse
0-2 ans	1558	435	27.9%	32.9%
3-5 ans	1619	545	33.7%	37.2%
6-11 ans	3715	1106	29.8%	34.6%
12-15 ans	2333	796	34.1%	37.6%
16-17 ans	984	375	38.1%	41.8%
Total	10209	3257	31.9%	36.1%

Ainsi, les allocataions versées par la Caf de Vaucluse aux allocataires des Sorgues du Comtat reflètent les tendances économiques, démographiques et fiscales : on notera une surreprésentation du versement d'allocataions familiales, de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, à l'inverse du RSA et des allocations logement pour lesquelles les foyers les percevant sont bien moindre qu'au niveau du département.

Nombre d'allocataires par groupe de prestations versées au 31/12/2019

Prestations versées	Effectif	En % EPCI	En % en Vaucluse
AAH	688	6.6%	8.5%
AEEH	204	2%	2%
Allocations Familiales	3878	37.2%	33.4%
Logement	4357	41.8%	48%
PAJE	1470	14.1%	13.7%
PPA	4018	38.6%	36.5%
RSA	1272	12.2%	14.2%

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

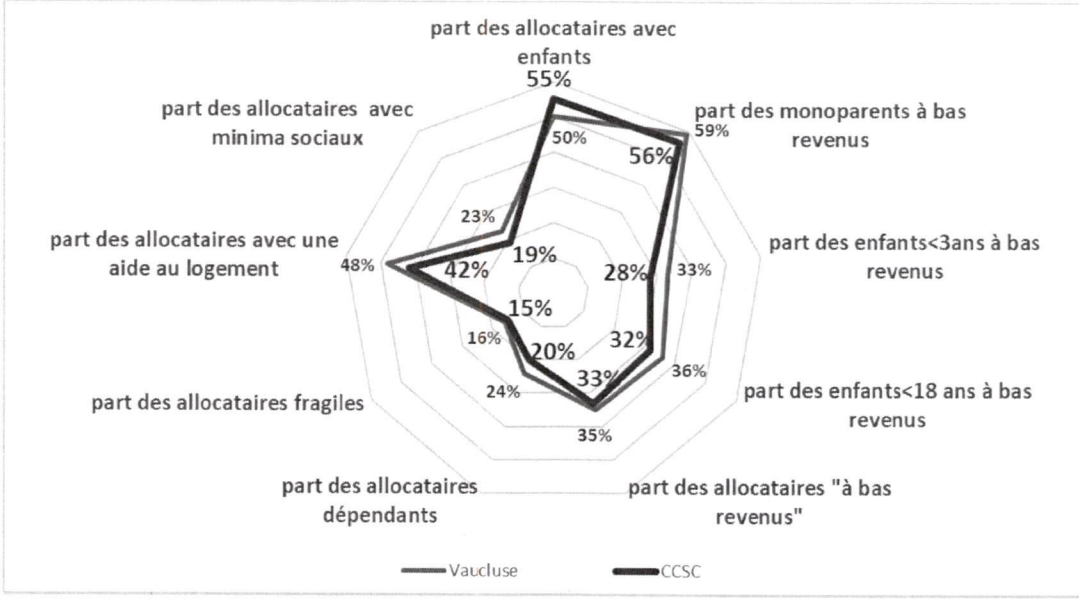

Le logement

Au 1er janvier 2021, la communauté de communes des Sorgues du Comtat comptait 23 638 logements (soit 7.74% des logements du département).

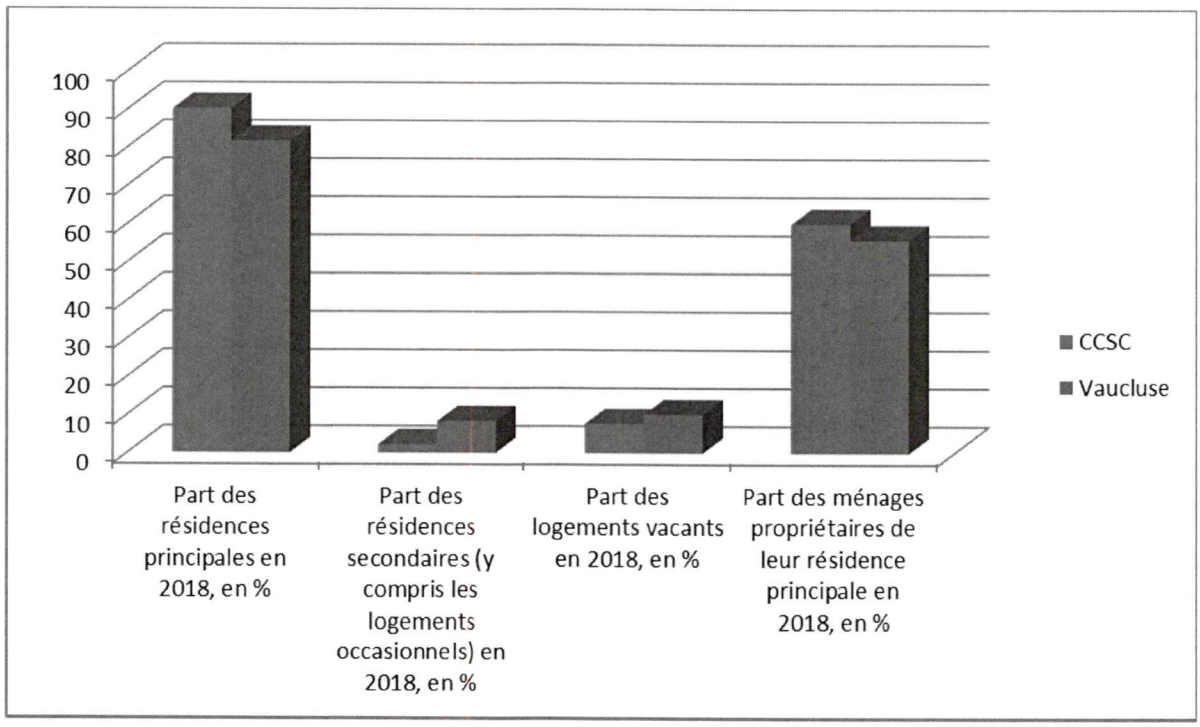

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...it social de territoire

Logement	Althen-des-Paluds (84001)	Bédarrides (84016)	Monteux (84080)	Pernes-les-Fontaines (84088)	Sorgues (84129)
Nombre total de logements en 2018	1 308	2 471	5 953	5 035	8 871
Part des résidences principales en 2018, en %	93,5	92,0	91,6	88,0	89,3
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2018, en %	2,3	1,0	1,1	6,2	1,0
Part des logements vacants en 2018, en %	4,2	7,1	7,3	5,8	9,7
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018, en %	65,5	64,8	58,3	66,1	55,9

Source : Insee, RP2018 exploitation principale en géographie au 01/01/2021

Parmi les allocataires Caf du territoire des sorgues du comtat, 42% bénéficient d'une aide au logement en 2019, soit 4357 allocataires.

Parmi ces allocataires ; 2115 sont issus du parc privés et 1768 du parc social.

Dans le parc public, 49% des allocataires sont à bas revenus ; 44% dans le parc privé

Zoom attractivité du territoire

Un e population qui croît

Un passage en agglomération à compter du 1er janvier 2022

...% de la population qui vit en Quartier Prioritaire de la Ville

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

2/ L'offre du territoire

Les services du territoire : petite enfance et parentalité

7 EAJE multi-accueil
287 places

5 Micro-crèches PAJE
50 places
102 enfants bénéficiant du CMG structure

12 Maisons d'assistantes maternelles

178 assistantes maternelles actives
549 places offertes
456 enfants accueillis

2 RPE intercommunaux

1 Lieu d'accueil enfant-parents

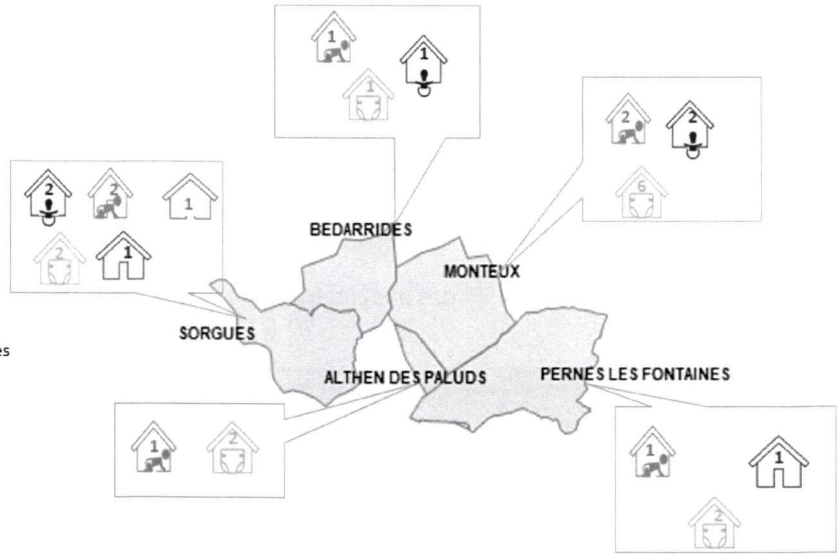

Les services du territoire : enfance, jeunesse, animation de la vie sociale

8 Accueils de loisirs
L'ensemble des communes est couvert par une offre d'accueil extra ou péri scolaire à destination des 3-12 ans.

5 clubs de jeunes ou section ados

1 centre social
1 espace de vie sociale

1 ludothèque

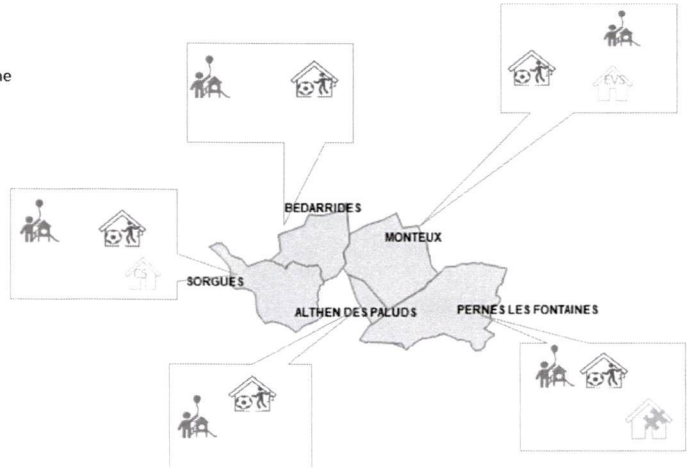

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Projet social de territoire

Offre de service / Bilan

Commune d'Althen les Paluds

Scolarité :
... élèves scolarisés
E...cole maternelle
... école élémentaire

Cadre de vie
... bailleurs sociaux
...logements sociaux
Projets construction ?

Accès aux droits :
CCAS
Permanences :
1 assistante 3 matinées / semaine
assistante sociale une fois par mois

Enfance jeunesse :
ALSH 3-6 ans ... places
ALSH 6-12 ans
Accueil Jeunes
Labellisation plan mercredi, PEDT
Dispositif d'aide aux devoirs
Action « un midi entre copains »

Petite enfance/ Parentalité :
Taux de couverture : 54.7 %
1 EAJE de 15 places
1 MAM de 12 places
1 MAM en projet
... Assistantes maternelles

Equipements sportifs :

Culture et patrimoine :
2 parcs de jeux
1 bibliothèque municipale
46 Associations

Points forts :	**Points faibles :**
Ouverture d'une nouvelle classe de maternelle en septembre 2021	
PLH en cours	
Les permanences actuelles répondent à la demande des administrés	Besoin de se déplacer
Amélioration de la fréquentation ALSH Nouveaux locaux pour l'ALSH	Difficultés à stabiliser les équipes
Actions passerelles avec ALSH	Taille de la structure limitée Pas d'actions parentalité

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Diagnostic social de territoire

Offre de service / Bilan

Commune de Bédarrides

Scolarité :
388 élèves scolarisés
2 écoles maternelle (1 privée)
2 écoles élémentaire (1 privée)

Cadre de vie
... bailleurs sociaux
...logements sociaux
Construction de 85 logements dont 33 logements sociaux
188 logements à venir dont 62 logements sociaux

Accès aux droits :
CCAS
1 accès ordinateur libre service

Enfance jeunesse :
ALSH 3-6 ans 45 places
ALSH 6-12 ans 68 places
Accueil Jeunes 40 places
Labellisation plan mercredi, PEDT

Petite enfance/ Parentalité :
Taux de couverture : 61.6 %
1 EAJE de 33 places
1 MAM de 12 places
2 micro-crèches privées
28 Assistantes maternelles

Equipements sportifs :

Culture et patrimoine :
2 parcs de jeux
1 bibliothèque municipale
46 Associations

Points forts :	**Points faibles :**
PLH en cours	
1 accès ordinateur présent sur la commune	Besoin de se déplacer
Passerelles entre ALSH et Accueil Jeunes, passerelles avec les associations sportives	De nouveaux besoins non couverts, ouverture d'une liste d'attente
L'offre en mode de garde réponds actuellement à la demande Bonnes relations entre équipements	Locaux vieillissants Pas d'actions parentalité

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...it social de territoire

Offre de service / Bilan

Commune de Monteux

Scolarité :
... élèves scolarisés
4 écoles maternelle (.. privé, ... public)
5 écoles élémentaire (4 publiques, 1 privée)
2 collèges (1 public, 1 privé)

Cadre de vie
... bailleurs sociaux
...logements sociaux
Projets construction ?
1 Espace de Vie Sociale

Accès aux droits :
CCAS / Conseiller numérique
Permanences Edes/ SEP/ Amav/ Cidff/
Conciliateur de justice/ Adil/
EVS L'atelier

Enfance jeunesse :
ALSH 3-6 ans ... places
ALSH 6-12 ans
PEDT ?
Dispositif d'aide aux devoirs

Petite enfance/ Parentalité :
Taux de couverture : 51.9 %
2 EAJE de 45 places et 33 places
6 MAM
2 micro-crèches
... Assistantes maternelles
Mon p'tit lien

Equipements sportifs :

Culture et patrimoine :
2 parcs de jeux
1 bibliothèque municipale
46 Associations

Points forts :	**Points faibles :**
Présence de nombreux partenaires sociaux	Manque de lisibilité
Ouverture d'une section ado au sein de l'ALSH	Manque de dispositifs en faveur de la jeunesse Pas de dispositif accueil handicap Fermeture fin mois d'août
Réponse aux besoins en mode de garde	Structures vieillissantes Pas de RPE Pas d'actions parentalité (projet de LAEP, arrêt du CLAS)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Offre de service / Bilan

Commune de Pernes les Fontaines

Scolarité :
1565 élèves scolarisés
5 écoles maternelle (1 privée– 4 publiques)
5 écoles élémentaire (1 privée – 4 publiques)
1 collège (public)

Cadre de vie
4 bailleurs sociaux
354 logements sociaux

Accès aux droits :
CCAS

Enfance jeunesse :
Périscolaire
ALSH Périscolaire Matin et Soir : 5 écoles
3-6 ans 83 places
6-12 ans 140 places
ALSH Périscolaire Mercredi
3-6 ans 40 places
6-12 ans 55 places
Extrascolaire
ALSH Petites vacance
3-6 ans 40 places
6-12 ans 48 places
ALSH Grandes Vacances et Eté Sport
3-6 ans 48 places
6-12 ans 112 places
Accueil Jeunes 40 places
Labellisation plan mercredi, PEDT en cours de renouvellement

Petite enfance/ Parentalité :
Taux de couverture : 82.4 %
1 EAJE de 68 places
4 MAM
36 Assistantes maternelles

Equipements sportifs :
1 complexe omnisports avec piscine extérieure, courts de tennis, gymnase, salles de pratiques sportives (danse, gym, dojo, etc…)

Culture et patrimoine :
1 médiathèque municipale
+ 200 Associations

Points forts :	**Points faibles :**
Les permanences actuelles répondent à la demande des administrés	Besoin de se déplacer
Passerelles entre les différentes actions enfance et jeunesse Augmentation de la demande des 3-6 ans	Difficultés à stabiliser les équipes ALSH au sein d'une école Besoin de coordination
Passerelles et partenariats avec acteurs locaux	Locaux pas adaptés et vieillissants Pas d'action parentalité (LAEP ou CLAS)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Projet social de territoire

Offre de service / Bilan

Commune de Sorgues

Scolarité :
... élèves scolarisés
E...cole maternelle
... école élémentaire
3 collèges (2 publics, 1 privé)

Cadre de vie
... bailleurs sociaux
...logements sociaux
Projets construction ?
1 centre social

Accès aux droits :
CCAS
1 relai Caf
1 Espace France Service
1 point justice

Enfance jeunesse :
ALSH 3-6 ans ... places
ALSH 6-12 ans
Accueil Jeunes
Labellisation plan mercredi, PEDT
PS jeunes + Promeneur du net

Petite enfance/ Parentalité :
Taux de couverture : 40.9 %
2 EAJE de 70 places et 30 places
2 MAM
3 micro-crèches privées
... Assistantes maternelles
1 LAEP
1 Clas Collège

Equipements sportifs :

Culture et patrimoine :
1 pôle culturel
Associations

Points forts :	**Points faibles :**
Grande diversité d'offre de service Labellisation	
Amélioration de la fréquentation ALSH Nouveaux locaux pour l'ALSH	Difficultés à stabiliser les équipes
Actions passerelles Equipements couvrant les besoins en mode de garde de la commune	Locaux vieillissants Pas de CLAS primaire

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

Offre de service / Bilan

Agglomération des Sorgues du Comtat

Cadre de vie
... bailleurs sociaux
...logements sociaux
Projets construction ?

Accès aux droits :

Equipements sportifs :

Culture et patrimoine :

Points forts :	**Points faibles :**
PLH en cours de finalisation	

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

3/ Diagnostic partagé

Petite Enfance

En 2020 parmi les allocataires Caf, le territoire compte 1620 enfants de 0 à 5 ans dont 1558 enfants de 0 à 2 ans révolus (en baisse de presque 2% depuis 2017 mais en augmentation de presque 5% depuis 2019)

- 49.5% des familles avec enfants de moins de 3 ans sont en activité (+ 1 point depuis 2019)
- 28.6% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille à bas revenus

Suite à la baisse du nombre d'enfants 0-2 ans et de naissances, on constate une légère augmentation depuis 2019.

Evolution des naissances domiciliées (Insee)

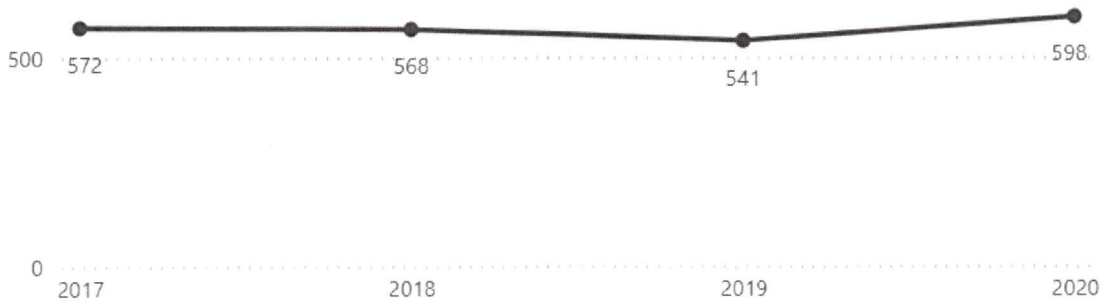

Evolution des enfants Caf et Msa moins de 3 ans

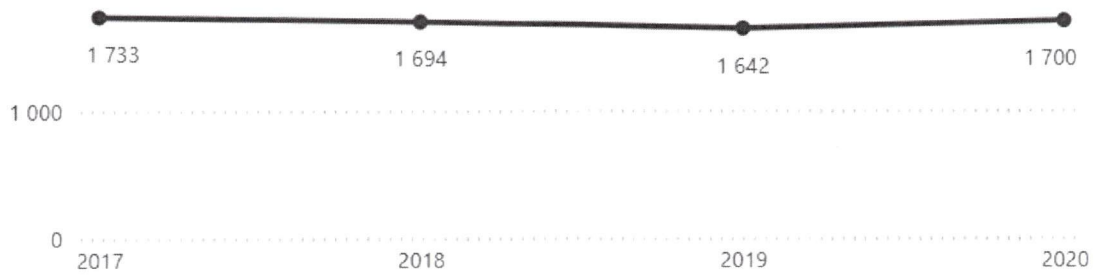

Enfants Caf de moins de 3 ans

Année	Total enfants 0-2 ans	Total enfants	En % EPCI	En % Vaucluse
2016	1 639	11 055	14.8%	16%
2017	1 646	11 130	14.8%	15.5%
2018	1621	11 052	14.7%	15.2%
2019	1558	11 110	14%	14.9%
2020	1620	11 221	14.4%	14.6%

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

	Nb enfants < 3 ans	% enfants bas revenus <3ans	Nb enfants de 3 à moins de 6 ans	Nb enfants bas revenus de 3 à moins de 6 ans
CASC	**1 558**	**28%**	**1 619**	**34%**
Vaucluse	**17 253**	**33%**	**17 660**	**37%**

Activités des familles avec un enfant de moins de 3 ans

Année	Familles biparentales ou monoparentales actives occupées	Total familles	En % EPCI	En % Vaucluse
2016	711	1 529	46.5%	41.4%
2017	750	1 543	48.6%	42.4%
2018	722	1 499	48.2%	42.8%
2019	698	1 438	48.5%	44.8%
2020	737	1 488	49.5%	43.9%

Le taux de parents actifs occupés en 2020 dans les Sorgues du Comtat et dans le Vaucluse reste inférieur au taux national (52.5%).

Familles actives avec enfants >3 ans :

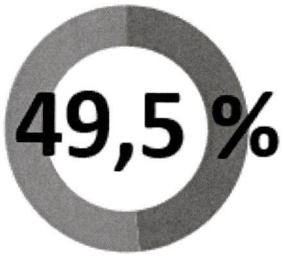

44 % pour le département

1507 allocataires sont prestataires de la PAJE en 2020.

Une des plus forte augmentation concerne l'évolution des enfants Caf bénéficiaires du CMG Structure micro crèche : +75% entre 2017 et 2020 (de 66 bénéficiaires en 2017 à 116 bénéficiaires en 2020). Comparativement, l'évolution des enfants bénéficiaires du CMG Assistant maternel baisse de 5.4% (478 béféciaires en 2017 contre 452 bénéficiaires en 2020).

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Le développement des places AVIP en Vaucluse

Le territoire des Sorgues du Comtat reste découvert en matière de crèches à vocation d'insertion professionnelle. Des projets sont en cours de réflexion.

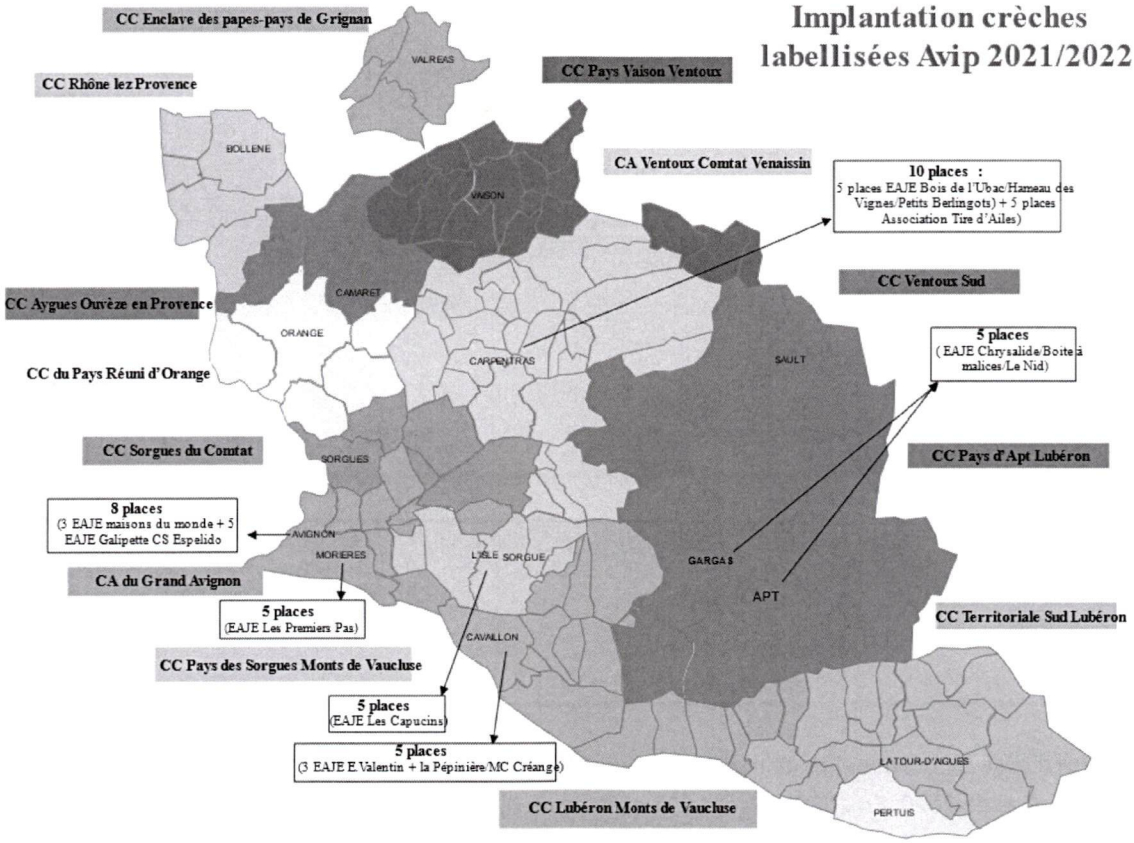

L'offre du territoire

Le taux de couverture de l'offre d'accueil individuel et collectif des enfants de moins de 3 ans est suéprieur à la moyenne départementale (mais reste inférieur à la moyenne nationale), s'établissant à 52.9% en 2019 (en légère baisse).

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

Taux de couverture du territoire :

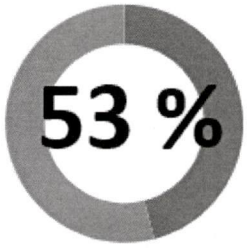

47 % pour le département

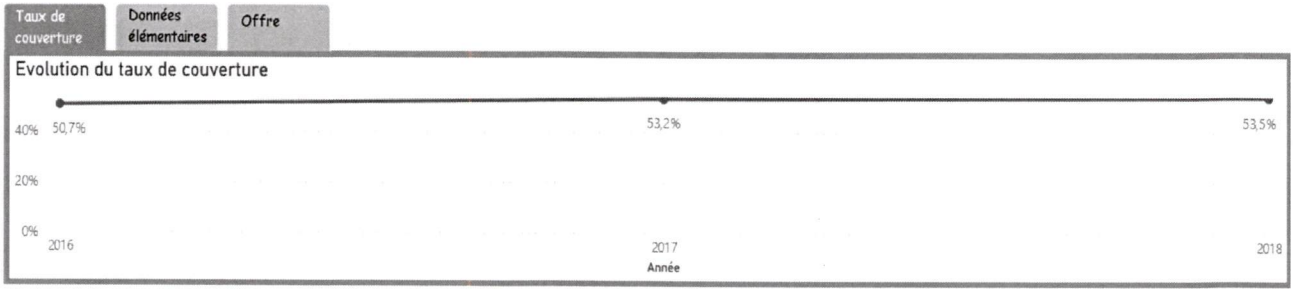

L'offre d'accueil individuel reste majoritaire avec 549 places offertes pour 178 assistantes maternelles en 2020. En 2020, ce sont 452 enfants de 0 à 5 ans révolus qui ont été gardés par une assistante maternelle du territoire, en moyenne une assistante maternelle garde 3.4 enfants.

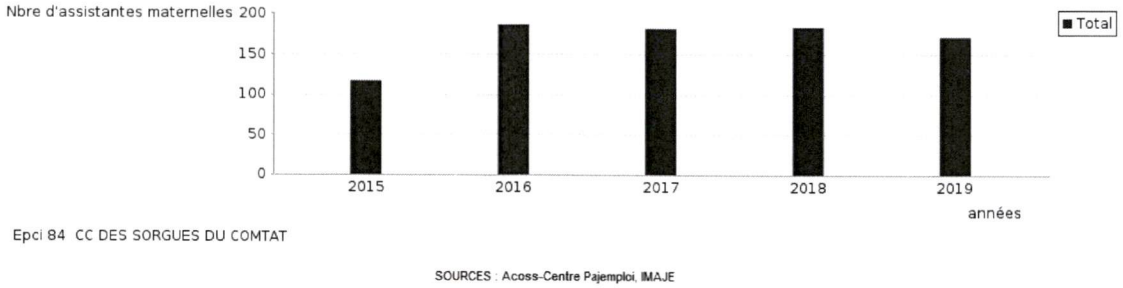

L'offre d'accueil collectif en 2020 compte 287 places offertes dans 7 EAJE. Cette offre s'est essentiellement développé les dernières années grâce au développement de microcrèches PAJE qui proposent en 2020, 50 places sur le territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

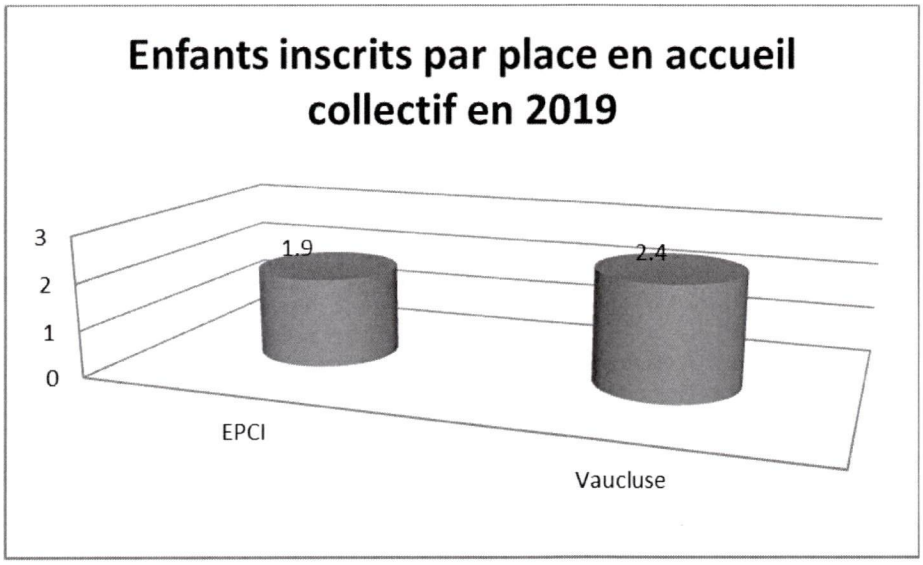

Dans l'utilisation des différents modes de garde, c'est l'accueil collectif qui est le plus utilisé par les familles, accueillant presque 2 enfants par place, soit au total 555 enfants sur le territoire de l'EPCI (cette moyenne est cependant inférieur à la moyenne départementale , située à 2.4 enfants par place en EAJE).

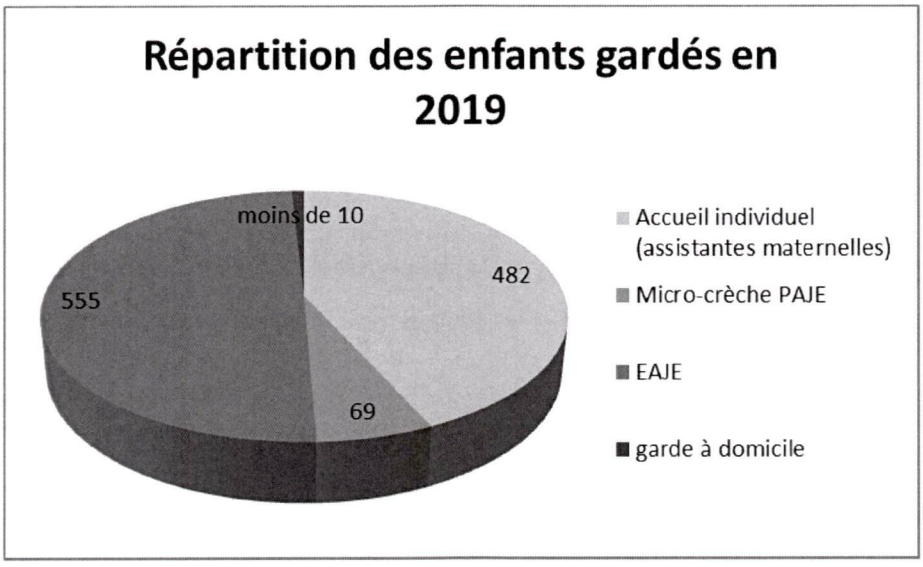

Parmi les enfants Caf de moins de 6 ans résidant sur le territoire des Sorgues du Comtat, 59.1% sont gardés au sein même de leur commune de résidence. Ce chiffre passe à 68.5% pour les enfants du territoire gardés au sein de leur canton de résidence.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

Diagnostic partagé

La petite enfance

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins du territoire

Une offre d'accueil diversifiée avec un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale mais inférieure à la moyenne nationale.
Une offre qui évolue : baisse du nombre d'assistantes maternelles et ouverture de Maisons d'assistantes maternelles et de micro-crèches privées en mode Paje.
Une augmentation en 2020 des familles monoparentales et à bas revenus sur le territoire.

Eléments saillants

49,5%
Familles actives avec enfants 0-3 ans dont tous les parents travaillent .

28%
des enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenus

Les enjeux :

- Maintenir l'existant pour permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.
- Développer des services de proximité, itinérants, en partenariat, sur le modèle de RPE itinérants : rendre accessible les services aux familles
- Créer des passerelles entre services, entre structures, selon une logique de parcours de familles
- Coordonner les actions sur le bassin de vie
- Améliorer la qualité de la communication et la visibilité des services existants
- Développer le travail en réseau, se rencontrer, échanger
- Fidéliser les équipes professionnelles, valoriser les métiers

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Diagnostic social de territoire

3/ Enfance- Jeunesse

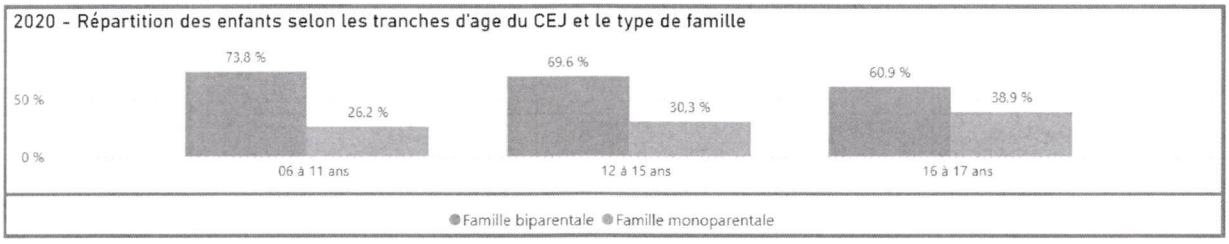

575 monoparents sont bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial en 2019.

4 883 enfants sont bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire soit 58% des enfants scolarisés sur le territoire.

Type de famille	Familles avec jeunes 6 - 11 ans				Familles avec jeunes 12 - 15 ans				Familles avec jeunes 16 - 17 ans			
Année	Nb d'enfants	Enfants à bas revenus	Part des enfants à bas revenus EPCI	Part des enfants à bas revenus Vaucluse	Nb d'enfants	Enfants à bas revenus	Part des enfants à bas revenus EPCI	Part des enfants à bas revenus Vaucluse	Nb d'enfants	Enfants à bas revenus	Part des enfants à bas revenus EPCI	Part des enfants à bas revenus Vaucluse
2016	3 541	1 099	31%	35.6%	2 299	794	34.5%	37.8%	1 072	408	38%	42.7%
2017	3 652	1 149	31.5%	35.8%	2 303	775	33.6%	37.8%	1 071	421	39.3%	42.8%
2018	3 660	1 183	32.3%	36.2%	2 326	804	34.5%	38.3%	994	403	40.5%	44.1%
2019	3 715	1 106	29.7%	34.6%	2 333	796	34.1%	37.6%	984	375	38.1%	36.6%
2020	3 716	1 118	30.1%	34.8%	2 396	813	33.9%	37.4%	1 039	411	39.5%	36.7%

Parmi les familles allocataires vivant sous le suil de bas revenus, les familles monoparentales sont surepresentées, particulièrement chez les 16-17 ans.

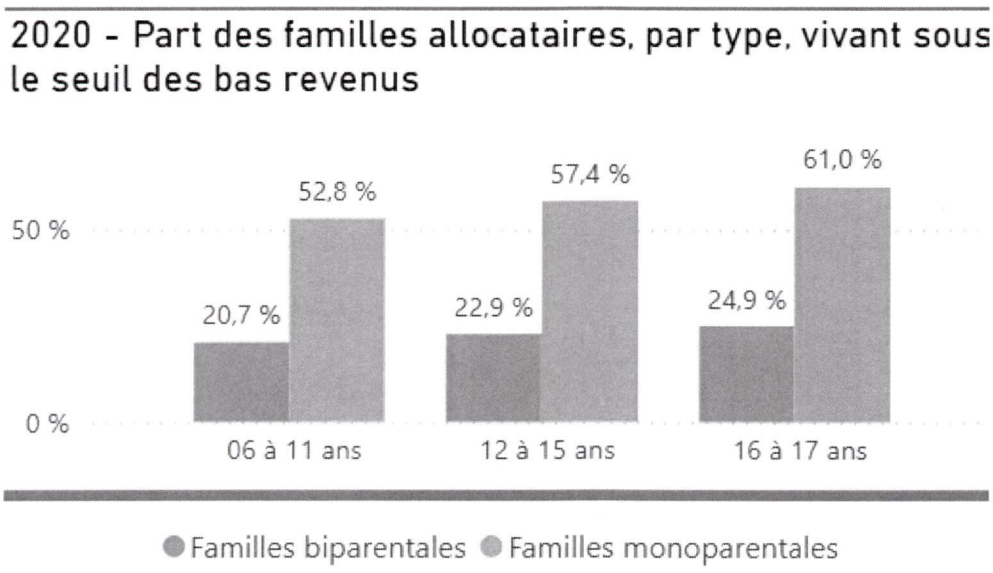

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Diagnostic social de territoire

	Nb de familles nombreuses	Nb enfants de 6-18ans	% d'enfants à bas revenus < 18 ans	Nb d'enfants bénéficiaires de l'AEEH
CCSC	**946**	**7 443**	**32%**	**204**
Vaucluse	**10 377**	**76 393**	**36%**	**2 294**

Allocataires de moins de 25 ans

En 2020, 910 alloacatires de la Caf de Vaucluse avaient moins de 25 ans (dont 896 hors étudiants percevant l'aide au logement). Cette catégorie d'allocataire connaiît une évolution de 8.4%. Pratiqement 7% des moins de 25 ans sont des familles monoparentales.

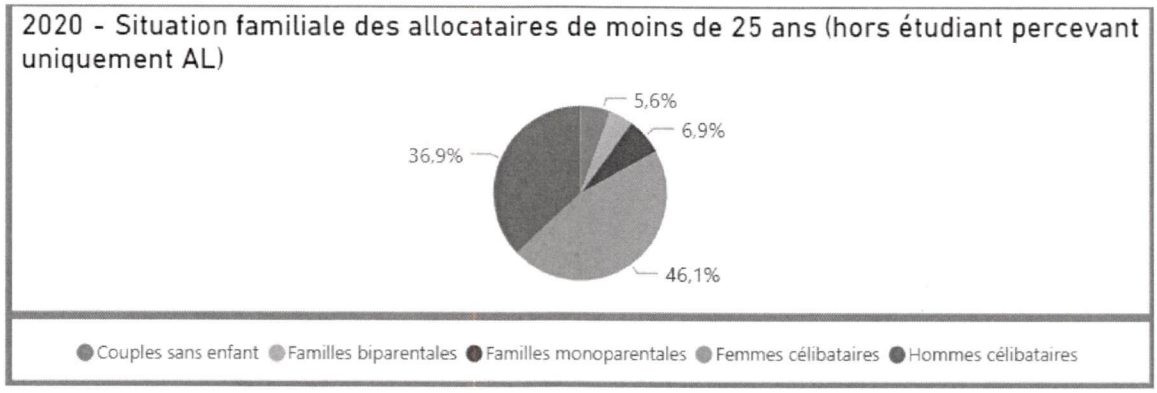

Les promeneurs du net en Vaucluse

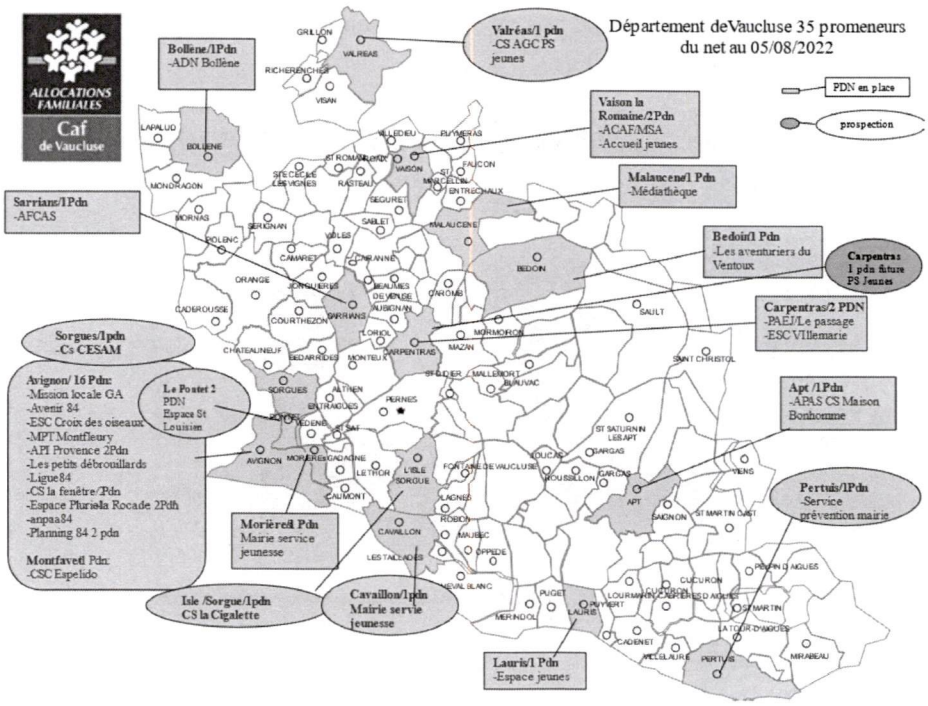

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Diagnostic social de territoire

Le territoire de la CASC compte un promeneur du net depuis 2022 parmi le réseau des promeneurs du net de Vaucluse, comptant en 2022 35 promeneurs du net.

Diagnostic partagé

L'enfance et la jeunesse

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins du territoire

Une offre d'accueil diversifiée et présente sur chacune des communes
Peu de dispositifs d'accompagnement à la scolarité au regard du nombre d'enfants scolarisés
Des actions numériques à développer en direction de la jeunesse
Une offre restreinte pour les familles à certaines périodes de l'année

Eléments saillants

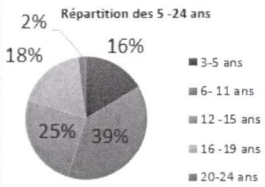

58%
Des enfants scolarisés bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire

32%
des enfants de moins de 18 ans sous le seuil de bas revenus

Les enjeux :

- Développer le travail en réseau, penser des solutions collectives à l'échelle du bassin de vie
- Améliorer la communication et l'accessibilité des services en direction des familles
- Pérenniser les professionnels de l'animation et réfléchir autour de solutions relatives aux difficultés de recrutement
- Travailler sur l'harmonisation entre les différents temps d'accueil et les relais entre services à l'échelle du territoire

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Parentalité

En 2020, 6430 familles ont au moins un enfant de moins de 18 ans sur le territire des Sorgues du Comtat.

Nombre de familles allocataires et enfants

Familles allocataires	Nombre de familles	En %
Famille 1 enfant	1 925	33,2 %
Famille 2 enfants	2 660	45,9 %
Famille 3 enfants	905	15,6 %
Famille 4 enfants et plus	304	5,2 %
Total familles avec enfants	5 794	100,0 %

Quelques actions au titre du soutien à la parentalité sont portées par une association, un centre social et un espace de vie sociale du territoire.

Ces actions ont pu bénéficier à 981 familles différentes et 1009 enfants différents depuis 2017.

Evolution des données financées au titre du Reaap :

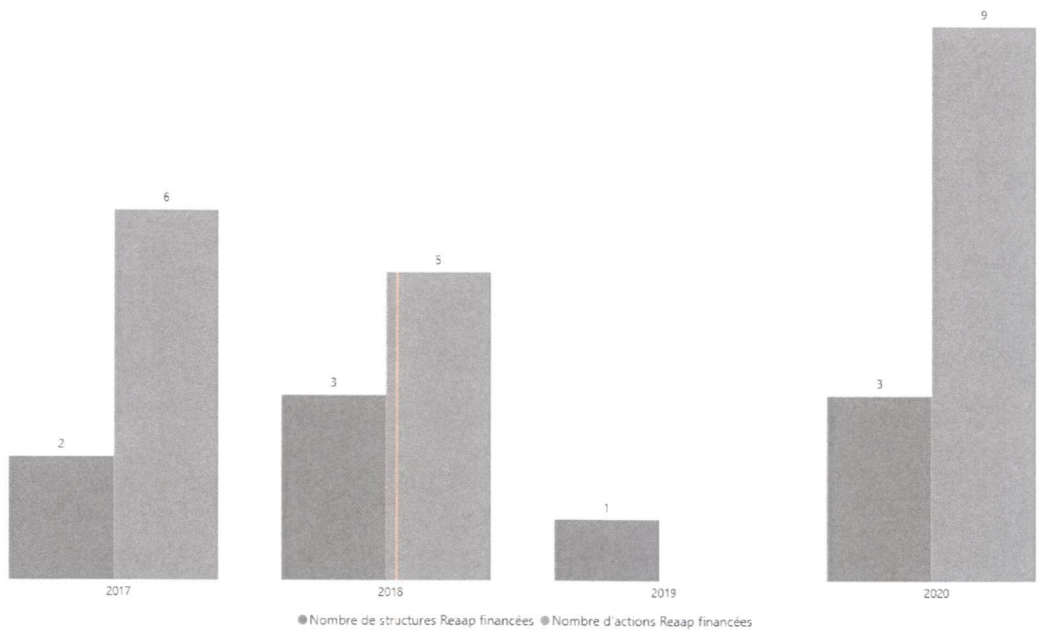

Concernant le CLAS, le taux de recours des familles aux CLAS s'élève à 0.8% pour l'année scolaire 2019/2020. Ce taux est en légère évolution mais reste inférieur à la moyenne départementale qui s'élève à 2.3%.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...t social de territoire

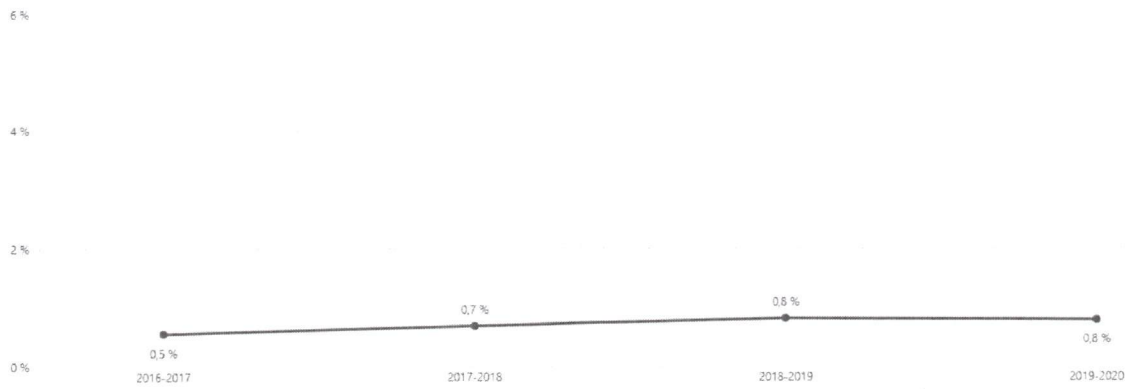

Diagnostic partagé

La parentalité

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins du territoire

Des communes inégalement dotées en dispositifs de soutien à la parentalité
Des besoins identifiés parmi l'ensemble des professionnels
Des actions à développer en commun

Eléments saillants

5717 allocataires avec un ou plusieurs enfants à charge

17,5%
des foyers allocataires sont des familles monoparentales

56%
des foyers allocataires monoparentaux sous le seuil de bas revenus (soit 1033 foyers en 2020)

Les enjeux :

- Proposer des séances d'informations/ de sensibilisation à destination des parents
- Améliorer l'accompagnement des parents dès le projet de conception d'un enfant
- Proposer un lieu unique pour les familles
- Coordonner les actions et travailler en réseau sur le territoire
- Essayer de capter les parents, organiser des temps parents/professionnels au sein même des strcutures

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Handicap

En 2020, 715 allocataires des Sorgues du Comtat ont perçu l'Allocataion Adulte Handicapé (AAH), soit 6.7% des allocataire s(8% au niveau du département), 215 alloacataires l'Allocataion d'Education pour l'Enfant Handicapé (AEEH), soit 2% des allocataires (2.1% au niveau du département).

Prestations versées	EFFECTIF	En %
AAH	715	6,7 %
AEEH	215	2,0 %

La Caf de Vaucluse a souhaité développer sur la période 2018-2022 des aides financière pour l'emploi d'animateurs en accueils de loisirs sans hébergement, afin de renforcer l'équipe éducative lors de l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Si de nombreux ALSH des territoires accueillent dans les faits des enfants porteurs de handicap sans cette aide, une commune a souhaité néanmoins en bénéficier et ainsi formaliser l'accueil de ces enfants.

En 2020, 9 enfants porteurs de handicap ont pu être accueillis au sein de 4 ALSH différents sur le territoire des Sorgues du Comtat (source interne Caf de Vaucluse).

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Projet social de territoire

Diagnostic partagé

Le handicap

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins du territoire

Des actions à mutualiser
Un public et des familles à aller chercher

Eléments saillants

215 enfants bénéficiaires de l'AEEH en 2020

9% **d'augmentation des enfants bénéficiaires de l'AEEH entre 2017 et 2020**

Les enjeux :

- Améliorer la communication à destination des parents d'enfants porteurs de handicap
- Proposer une diversité de lieux et de prise en charge des enfants et de leurs familles
- Créer des lieux ressources, de proximité afin d'informer et d'accompagner les familles
- Mutualiser certaines structures, certains services dans le champ du handicap sur le territoire

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Portrait social de territoire

Accès aux droits- Cadre de vie- Animation de la Vie Sociale

Animation de la Vie Sociale

Le territoire de la CASc est relativement bien doté en équipements d'animation de la vie sociale, disposant d'un centre social et d'un espace de vie sociale sur deux communes différentes.

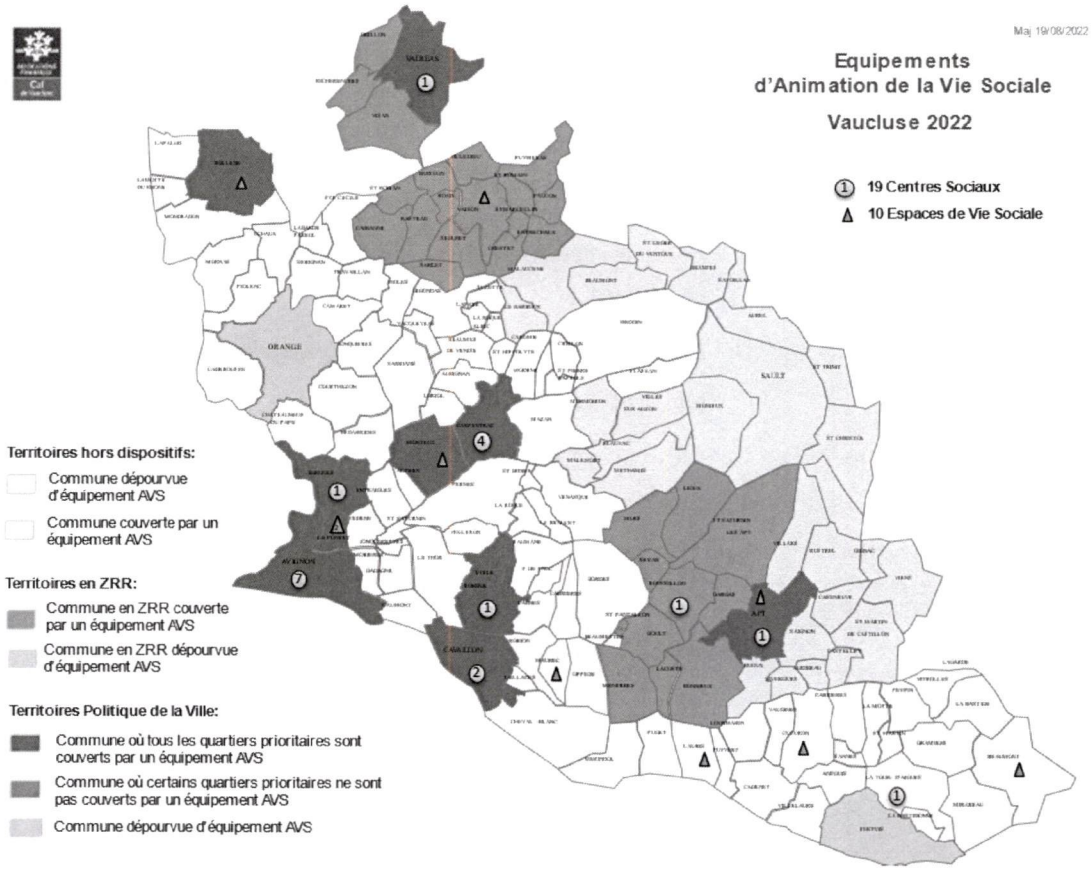

Accès aux droits

Le territoire diespose de différents lieux d'accueil set de renseignements, portés par les communes.

Des freins à la mobilité peuvent néanmoins minorer les recours effectifs à l'ensemble du bouquet de services et d'offres éparpillé sur le territoire, inégalement doté.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...ocial de territoire

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

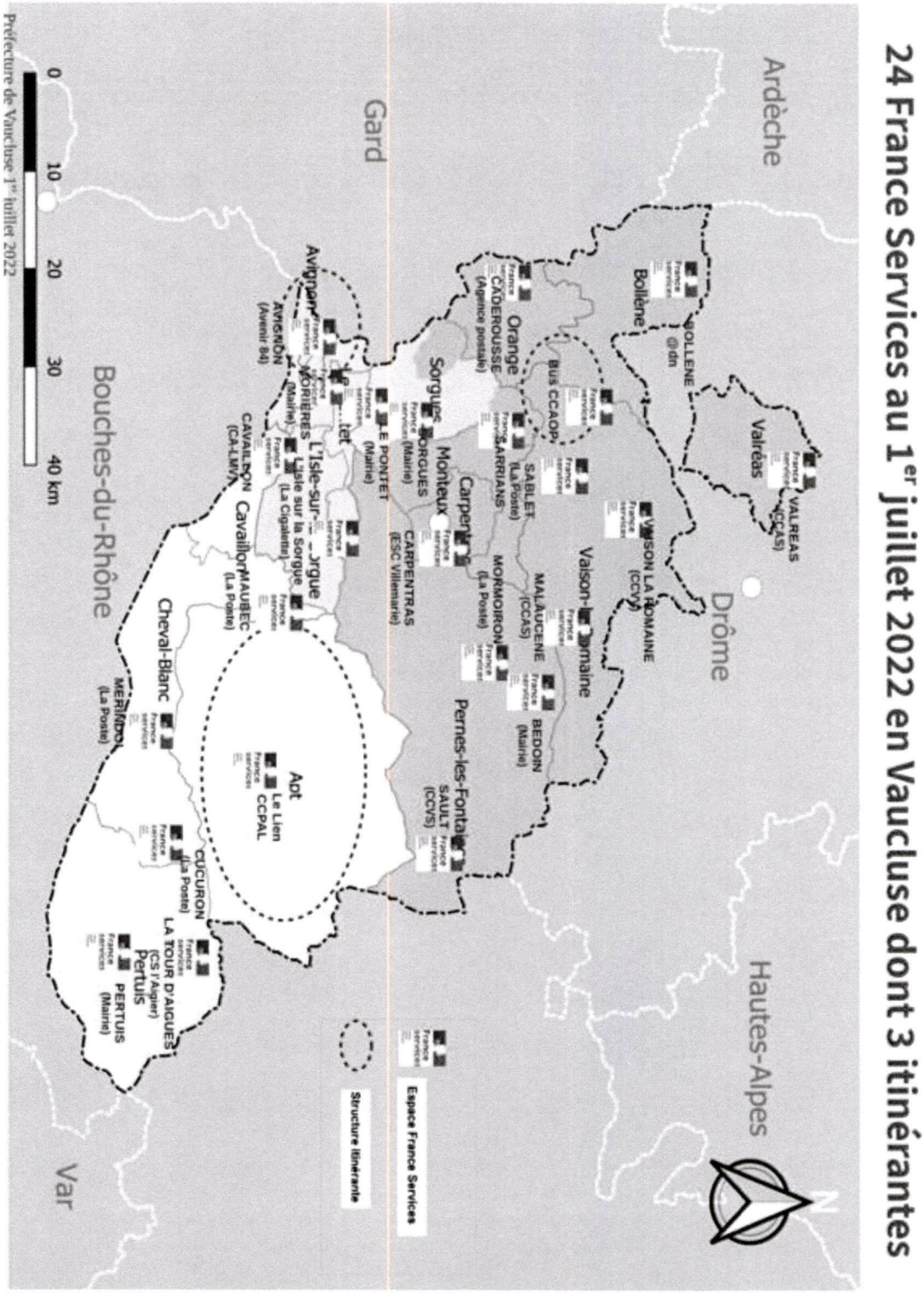

Le logement

PLH ?

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Diagnostic social de territoire

Diagnostic partagé

Cadre de vie/ Logement/ Accès aux droits

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins du territoire

Une offre de services complète, à déployer sur l'ensemble du territoire
Travailler en complémentarité intercommunale
Aller vers la population, en proximité
Une mobilité difficile entre communes de l'agglomération en transport en commun

Eléments saillants

1 Espace France Service
1 Relais Caf
1 Relais Vacances
Des conseillers numériques

Toutes les communes ne disposent pas de la même offre de service

32%
Des allocataires sont couverts par une prestation logement

Les enjeux :

- Développer des services de proximité, avec des horaires adaptés aux publics
- Améliorer la communication sur les services existants et les acteurs en matière d'accès aux droits
- Penser la veille sociale constante
- Accompagner l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire
- Pallier au manque de service d'accès aux droits dans certaines communes
- Promouvoir le réseau partenarial sur le territoire
- Risque d'isolement des publics fragiles (accès aux droits et logement)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Projet social de territoire

LES AXES DE TRAVAIL DE LA CTG/ LES GRANDS ENJEUX

Organiser la mise en réseau des acteurs du territoire

→ Formaliser et créer des réseaux entre professionnels du territoire

→ Définir les conditions de coordination et de pilotage de ces réseaux

→ Favoriser les rencontres et échanges de pratiques

Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services en faveur des familles

→ Rendre lisible et visible les actions

→ Favoriser les services de proximité

→ Permettre une réelle accessibilité pour les familles

Faciliter les mutualisations et créer les conditions d'une cohérence éducative

→ Intégrer des actions itinérantes

→ Développer des actions passerelles sur les communes

→ Proposer des actions mutualisées, communes

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

...t social de territoire

Arbre à objectifs

Trois axes stratégiques ont été mis en exergue :

- Un axe **Organiser la mise en réseau des acteurs du territoire**
- Un axe **Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services aux familles**
- Un axe **Faciliter les mutualisations et créer les conditions d'une cohérence éducative sur le territoire**

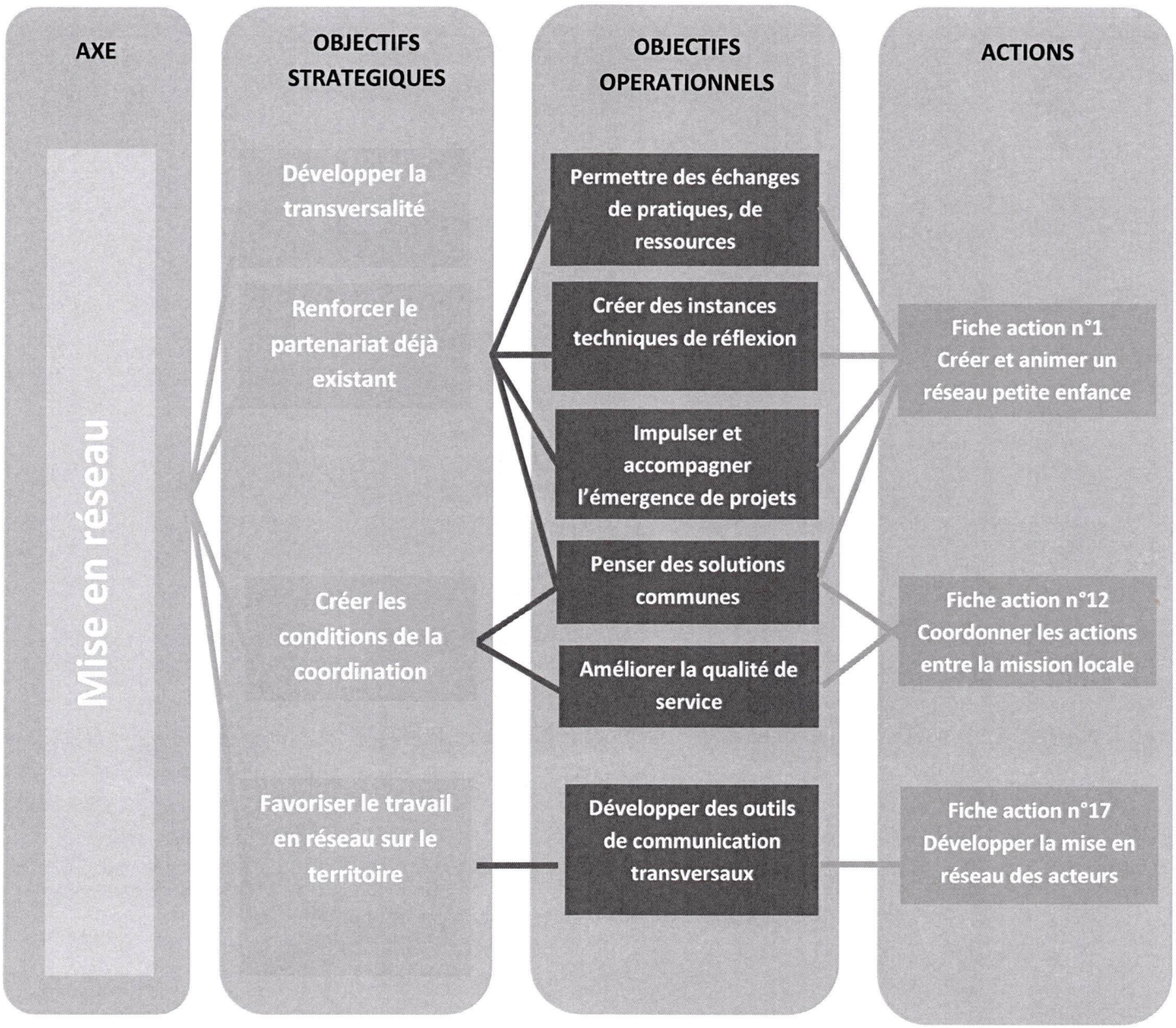

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Projet social de territoire

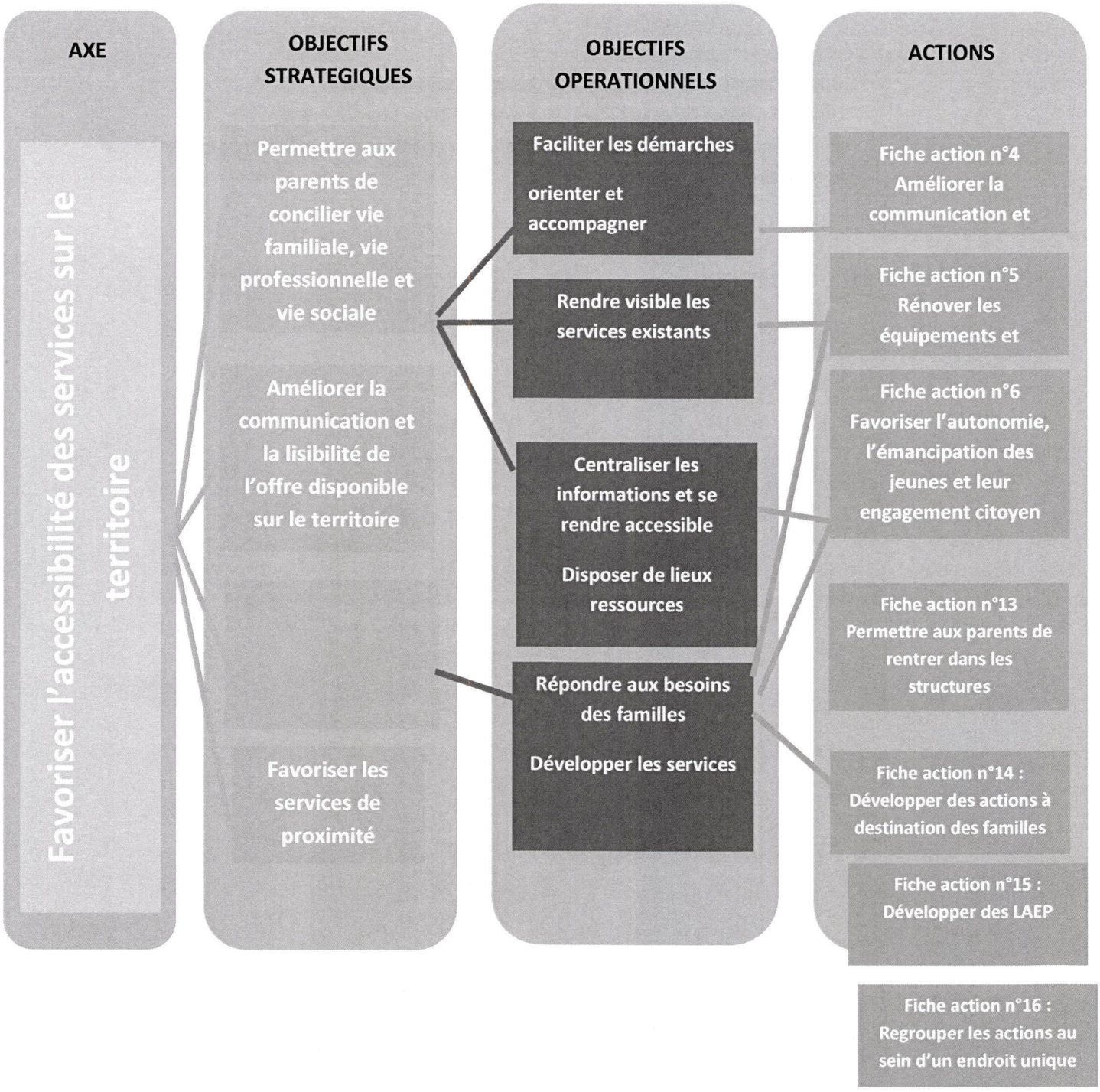

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Projet social de territoire

AXE

Mutualiser et mettre en cohérence les actions

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faciliter le parcours des familles
- Mutualiser des services ou des actions
- Renforcer la complémentarité des acteurs et des actions du territoire

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les coûts incompressibles
- Renforcer l'attractivité du territoire dématérialisées
- Améliorer la qualité de service
- Créer des ressources communes (cvthèque, répertoires,…)

ACTIONS

- Fiche action n°2 Mutualiser les formations petite enfance
- Fiche action n°3 Créer des passerelles entre les services
- Fiche action n°7 Développer le recrutement d'animateurs
- Fiche action n°8 Organiser un mode de garde intercommunal
- Fiche action n°9 Former des animateurs
- Fiche action n°10 Avoir une trame pédagogique commune
- Fiche action n°11 Harmoniser la modulation du quotient familial

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-218400885-20221019-DE_27092022

Perspectives 2021-2025 et enjeux spécifiques pour la commune en lien avec la CTG :

ex :

- Renouvellement du PEDT

- Réhabilitation

- Pôle multi-activités commerciales, médicales et culturelles sur la place du marché aux raisins

- Installation du Point Jeunes dans un nouveau local

- Mise en place de cheminements doux